

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

OCTOBRE 1713.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,  
à l'Enseigne de la Verité.

---

M. D. CC. XIII,



227

LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,

OU Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.*

Octobre 1713.

ARTICLE I.

*Contenant l'Appologie du Comte de Sapieha  
Staroste de Bobruyski.*

I. O N a vu dans un de nos Journaux, \* quelques raisons alleguées par les amis de Mr. le Comte de Sapieha, tendant à sa justification. Depuis ce tems-là l'on m'a adressé en manuscrit, un Mémoire Appologetique sur le Chapitre de ce Comte; comme il est du devoir d'un Historien, de ne rien negliger de ce qui peut servir à l'éclaircissement de l'Histoire à laquelle il travaille; il est juste de placer ici cette Appologie, puisque nous avons inseré ailleurs † les Articles dont ce Seigneur a été accusé, laissant la liberté au public de décider ce qu'il lui plaira, tant sur l'accusation que sur la justification. Cette Appo-

R 2 logie

*Remarques  
sur l'affaire  
du Comte de  
Sapieha.*

\* Voyez Août page 117.

† Tome XVIII. de ce Journal page 104.

logie est écrite en forme de Lettre, datée de B. il u en S. l. le 5. Juin 1713 ad. eff. e a un Suedois a la Cour de Stockholme, qui n'est pas nommé non plus l'Auteur de la Lettre dont voici la teneur.

*Appologie pour le Comte Sapieha Starofe de Bobruy k.*

*Appologie  
du Comte  
Sapieha.*

L'On s'est plaint ci devant avec beaucoup d'aigreur, des engagements que M. le Comte Sapieha, Commissaire General de l'Armée de Lithuanie avoit pris avec le Roi de Pologne, \* sous prétexte de certains discours peu raisonnables qu'on lui attribuoit contre le Roi de Suede. Je vous fis voir dans ce tems-là, Monsieur, que ce Seigneur n'avoit pû éviter le parti qu'il avoit pris, & e vous assûrai, comme il est véritable, qu'au lieu des discours dont vôtre Nation le chargeoit, il s'étoit expliqué au Roi de Pologne, sur ses sentimens pour le Roi de Suede, en des termes capables d. faire d. s impressions peu favorables pour lui, dans l'esprit de Sa Majesté Polonoise, si Elle n'étoit naturellement aussi éougnée d'agir & de penser par passion, que portée à estimer la vertu & le mérite, par rapport à toutes sortes de Sujets & de personnes. Si M. de Bobruyski. me marquez-vous, s'étoit en changeant de parti, tenu dans de semblables bornes, l'on n'auroit pas peur être sujet de se plaindre de lui; mais que n'a-t-il pas fait, a ôté vous, pour ruiner à la Court Ottomane le parti qu'il quittoit? il semble que vous craignez de vous expliquer là dessus, & supposant que je suis informé de tout ce  
qui

\* C'est le Roi Auguste.

qui s'est passé auprès de Bender, à l'égard du Roi vôtre Maître; vous me dites en deux mots, que Mr de Bob ysk en a été l'Auteur. Ce qui s'est publié en Pologne sur cette matière, se réduit à ceci. Que Mr de Bobruyski voyant que les brigues & le crédit des ennemis de sa Maison prévaloiént à vôtre Cour, sur la considération de ses services, s'étant retiré auprès du Kam des Tartares, on l'avoit prié d'employer ses offices auprès du Roi & de la République de Pologne, pour lui obtenir sa grace, & que cette démarche avoit été immédiatement suivie de la violence, que tout le monde sçait que ce Prince Tartare a faite de concert avec le Seraskier de Bender à Sa Majesté Suedoise.

Il est inutile, je crois, d'examiner si cette violence doit être imputée à Mr de Bobruyski: vû qu'outre qu'il y avoit longtems que le Kam étoit broüillé avec le Roi de Suede, il est constant que la Porte souhaitoit depuis plus d'un an, que Sa Majesté Suedoise se retirât.

L'on sçait que les Turcs & les Tartares, lors qu'il s'agit de se satisfaire, ne se regardent guere sur le Droit des Gens, & que sans que personne s'en mêle, il n'y a point d'extrémités, où ils ne se portent d'eux mêmes, contre les Têtes les plus respectables. Je ne parlerai point des cruautés qu'ils ont exercé de tous tems contre les Souverains qu'ils avoient vaincu, ou contre les leurs propres, il suffit de remarquer qu'il y a peu de Rois & de Républiques Chrétiennes, qui n'ayent été insultées à la Porte, dans les personnes de leurs Ambassadeurs & la France même a eu le sien arrêté & mis au Château des sept Tours, dans

le tems de la guerre de Candie.

Si vous voulez, comme quelques personnes le prétendent, que Mr. de Bobruyski ait découvert au Kam ce qu'il pouvoit sçavoir, de l'état des affaires du Roi de Suede, je ne vois rien là qui puisse tant faire crier contre lui, vû que n'étant ni Sujet ni Officier de Sa Majesté Suedoise; il n'étoit pas plus obligé à lui garder le secret dans des choses, qui d'ailleurs étoient publiques, qu'à persister dans son parti. Or non seulement il lui étoit libre de quitter le parti de ce Prince, mais encore son honneur & l'interêt de sa Maison, ne pouvoient pas lui permettre de rester plus longtems.

Son honneur, me dites-vous, l'engageoit à ne point abandonner le parti, la constance étant la marque la plus certaine d'une grande ame; si vous aviez été bien informé de ce qui s'est passé à Bender sur son sujet, vous n'auriez pas manqué de joindre la patience à la constance dans votre raisonnement, ou pour m'expliquer plus clairement, vous auriez établi, que Mr. de Bobruyski auroit dû pour son honneur, souffrir avec tranquillité, des choses qui lui étoient le plus contraires; c'est-à-dire, le mépris de ses services, & la supériorité qu'on donnoit sur lui & sa maison à ses plus cruels ennemis. En vérité Monsieur, si vous aviez été à la place de Mr. de Bobruyski, auriez vous crû, pour votre honneur, pouvoir vous accommoder de ce principe?

Vous sçavez quels sont les services que ce Seigneur a rendu au parti; vous vous souviendrez, que sans lui on ne seroit jamais venu à bout de former dans la grande Pologne cette Confédération, qui dans la suite, sous le nom  
de

de Confederation générale, donna tant de prise au Roi de Suede sur le Roi de Pologne. Il sacrifia son repos & son bien à cet ouvrage, dont Sa Majesté Suedoise scût se servir avec tant d'adresse & de bonheur, pour l'exécution de ses vûes dans ce Royaume. Depuis ce tems-là jusqu'à la sortie entière des Suedois, des Terres de la Republique, quelles preuves n'a t'il pas donné de son zele, tantôt dans ses Assemblées publiques, où il n'épargnoit ni peines ni dépenses, pour engager la Noblesse dans les intérêts du Roi de Suede; tantôt à la tête de ses troupes, en combattant les ennemis de ce Prince. Vous n'aurez pas sans doute oublié, qu'à la Campagne de Grodno il tailla en pièces, entre Tykocin & Bielsk, un gros Détachement Moscovite, & que le Printems suivant ayant battu & poussé dans un marais, le secours que Mazeppa envoyoit à Lachoziere, il contraignit par son arrivée la Garnison de cette Place de se rendre à discretion. Vous étiez à l'Armée de Crassau, l'année que le Roi de Suede fut battu à Pultowa; vous m'informates vous-même pour lors des circonstances d'une action en Russie, laquelle précéda de six semaines, plus ou moins cette malheureuse journée, & où Mr. de Bobruyski donna des preuves éclatantes de sa bravoure & de son habileté dans le métier, défit entierement un détachement de l'Armée Moscovite, commandé par Mr. le Feld-Maréchal Goltz. Mais ce qui est le comble de ses merites dans le parti, est ce qu'il fit l'année dernière, au grand étonnement de tout le monde; il engagea, ou vendit la plus grande partie de ses biens, pour mettre des troupes sur pied, se jetta en Prusse à la barbe des Moscovites, qui étoient  
du

du côté d'Elbing, & de l'Armée de Lithuanie, qui s'étoit avancée jusqu'à Grandintz pour l'enlever, traversa la Pologne, & après avoir été battu & exposé plusieurs fois au peril de perdre la vie ou la liberté, il ne laissa pas de passer auprès du Roi de Suede à Bender, où il se rendit à la fin de Novembre de l'année dernière.

Quels égards lui a-t'on marqué, Monsieur, pour des services si signalez, si utiles, & si je l'ose dire, si extraordinaires? On a fait triompher ses ennemis à ses yeux, en prêtant l'oreille à leurs discours envenimez contre lui & contre sa Maison, & pour comble d'outrage, on lui a ôté & donné à l'un d'entr'eux, la Charge de Grand Général de Lithuanie qu'il avoit exercée avec tant de gloire, & qui lui appartenoit par la commission que le Palatin de Vilna son Oncle lui en avoit faite à la sollicitation du Roi de Suede même. Si après des affronts si sensibles, il étoit resté dans un parti qui le menageoit si peu, & auquel nulles autres obligations l'attachoient que celles qu'il s'étoit imposées lui même, ne l'auroit-on pas regardé avec raison, là & ailleurs, comme un homme sans cœur, sans sentiment, & véritablement indigne de posséder la Charge qu'on lui venoit d'ôter?

Pouvoit on exiger de plus grandes preuves de la patience de ce Seigneur & de ses proches, que celles qu'ils avoient données auparavant dans les traverses qu'on leur avoit suscitées? vous n'ignorez pas que feu Mr. le Grand Tresorier de Lithuanie n'avoit quitté l'Armée du Roi de Suede que par le chagrin des mauvais offices qu'on lui rendoit tous les jours impunément auprès de ce Prince. Si en  
fai-



faifant braver & piller les biens d'un Sénateur, on l'obligeoit à se déclarer pour le parti, on ne manquoit pas, lors qu'il y étoit entré, de lui insinuer que cette violence avoit été inspirée au Roi de Suede par la Maison de Sapieha. Lors que le Roi de Suede étoit en Saxe, on remua Ciel & Terre pour pouvoit ôter le Commandement de l'Armée de Lithuanie à cette Maison, sous prétexte du grand âge de Mr. le Palatin de Viina, & quand on vit ce Seigneur résolu de céder à son Neveu la Charge de Grand Général, quelles difficultés ne fit-on point naître pour le détourner de ce dessein, ou pour en rendre l'exécution impossible? ce fut dans cette vûë qu'on exigea de cette Maison, le sacrifice de la Charge de Grand Maréchal, persuadé que le Seigneur qui la possédoit, n'y consentiroit jamais; on fut fort trompé, comme vous sçavez; mais on s'en consola d'autant plus facilement, qu'ayant fait perdre à cette Maison une Charge si considérable, on espéroit de pouvoit trouver moyen de lui ôter encore celle de Grand Général. Le Roi de Suede n'eut pas plutôt quitté la Lithuanie qu'on commença à y travailler: Toutes les démarches de Mr. de Bobruiski furent rapportées à ce Prince dans un mauvais sens. Comme il avoit mis ses Troupes fatiguées en quartier de rafraichissement, ce n'étoit, disoit-on, que pour se rendre indépendant, maîtriser la Lithuanie, & se vanger des ennemis de sa Maison, par le pillage de leurs Terres. N'étoit-il pas continuellement aux prises avec les Moscovites? ou ne s'étoit-il pas trouvé dans une action avec les Troupes de la Couronne? mais ajoute-on, il avoit des menagemens pour les ennemis du Roi de Suede, & des liaisons se-

crettes avec le parti opposé à celui de ce Prince. N'a t'on pas même poussé l'animosité & l'injustice jusqu'à prétendre que si Mr. de Bobruyski avoit voulu, les Saxons ne seroient jamais rentrez en Pologne ?

Croyez-vous, Monsieur, que Mrs. de Sapieha ayent été insensibles à des choses si offensantes ? ils y ont été aussi sensibles que tout homme d'honneur le peut être à l'injustice qu'on lui fait, de ne payer ses services que d'ingratitude ; mais ils ont sacrifié dans ce tems-là leur ressentiment & leur chagrin à la consideration du Roi de Suede, de qui ils attendoient plus de justice. L'adresse de leurs ennemis a prévalu à en imposer à ce Prince contre eux. Ne leur laissant plus rien à esperer de sa part ; que pouvoient ils faire de mieux que de rentrer dans le sein de leur Patrie, qui suivant l'exemple du Prince qui la gouverne aujourd'hui, leur tendoit le bras & comme une bonne mere qui préfere le bonheur de ses enfans à son ressentiment, leur offroit le rétablissement de leurs biens & de leurs honneurs.

Cela suffit, ce me semble, pour justifier Mr. de Bobruyski & sa Maison ; si l'on n'en est pas satisfait chez vous, je n'en ferai pas surpris, la raison cede ordinairement à l'interêt, & n'y en ayant pas de plus pressant, que de conserver ou de gagner de ces hommes rares qui par leur fermeté & leur courage, ont fait connoître plusieurs fois ce qu'ils valent. Je suis &c.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis mois dernier.

I. IL s'est presenté plusieurs difficultez *Difficultez* qui ont retardé la conclusion de la *qui ont retardé la conclusion de la* paix entre l'Espagne & le Portugal; mais en attendant qu'elles fussent levées, on a renouvelé la suspension d'armes entre les deux Couronnes par les soins de Milord Lexington Ambassadeur d'Angleterre à *Paix entre l'Espagne & le Portugal.* Madrid. Ces difficultez ont roulé sur quelques restitutions demandées de part & d'autre: Les Portugais reclament la Colonie de *Sacramento*, que d'autres nomment *Buenos Ayros*, qui a été conquise sur les Portugais.

Les Espagnols demandent neuf millions de piéces de huit, pour l'équivalent de deux Vaisseaux Espagnols qui furent arrêtez & confisquez à Rio de Janeiro, & pour un Gallion qu'on confisqua aussi sur la Côte des Algarves, où il s'étoit crû dans un sûr azile, lors qu'il y fut chassé par des Vaisseaux de guerre Hollandois: car dès ce tems-là la guerre entre les deux Nations n'avoit pas encore été publiée, quoi que le feu Roi de Portugal fût secrettement entré dans les interêts des Puissances liguées pour faire la guerre à l'Espagne.

Les Espagnols demandent aussi en faveur du Duc d'Aveyra & des autres Seigneurs Portugais établis en Espagne, la restitution des biens de leurs Maisons, qui ont été  
con-

confisquez sous prétexte que ces Seigneurs n'avoient pas voulu changer leur domicile d'Espagne, pour aller résider en Portugal, après que la Maison de Bragance fut établie sur le Trône. Cette restitution regarde principalement le Duc d'Arco, de la manière dont je vai l'expliquer. Le Duc d'Avayra Chef de la plus Illustre Maison de Portugal, descendü de celle de Bragance, possédoit de grands biens en Portugal: entre autres il avoit des droits Seigneuriaux sur 22. Villes du Royaume, qui lui furent concédéz pour lui & ses Successeurs mâles & femelles, par le Roi Don Juan II. Le Duc d'Avayra mourut en Espagne sans enfans: sa sœur, son unique héritière épousa un Duc d'Arco, Prédecesseur de ce qui réclame aujourd'hui la restitution des biens de sa Famille, qui se trouvent situéz en Portugal.

*Troupes qui vont en Catalogne contre les Rebelles de Barcelone.*

II. Le renouvellement de la suspension d'armes entre ces deux Couronnes, ayant dissipé toute crainte militaire vers les frontières d'Estremadoure, le Roi d'Espagne en a tiré vingt Bataillons & 30. Escadrons, avec ordre de marcher en Catalogne pour aider à réduire la Ville de Barcelonne, dont la populace persistoit dans les sentimens de rébellion que les mal intentionnez lui avoient suggeré.

Tant que les Catalans ont suivi les Drapeaux de l'Empereur & de ses Alliez, les sentimens étoient partagez entre ceux qui applaudissoient leur conduite, ou qui condamnoient leur infidélité; mais présentement que ce Prince s'est desfilé de ses prétentions sur le Royaume d'Espagne, par

Pé-

l'évacuation que les Troupes & celles de ses Alliez ont faite ; toute l'Europe considère la dernière levée de bouclier des Barcelonois comme une imprudente temerité, qui ne sauroit produire pour eux que des effets funestes ; c'est ce qu'on verra dans la suite.

III. L'Armée d'Espagne sous les ordres du Duc de Pombal, arriva dans la plaine de Barcelonne au commencement d'Août ; il établit son quartier général à Ospitalet, étendant sa droite vers le Mont Jouy, & sa gauche vers Terre del Ro du côté de la mer : On garnit des Troupes les principaux postes aux environs de Barcelonne, pour bloquer la Ville par terre, pendant que six Galeres d'Espagne, & trois Vaisseaux de la même Nation empêchent l'entrée du Port aux Barques des Barcelonois, ou aux Fâtimens de ceux qui voudroient favoriser leur revolte.

Ces Galeres enleverent trois Barques Mayorquines, dont deux étoient chargées de sel & d'autres provisions, la troisième de six vingt Canonniers que le Commandant de l'Isle de Majorque envoyoit aux Rebelles de Barcelonne : au moment qu'on eut fait cette prise, ces Canonniers furent dispersés sur les six Galeres & attachés à la chaîne. A cette nouvelle les Habitans de Majorque offrirent de se soumettre, & l'on vint d'apprendre que le Marquis de Ordonno avoit été nommé par la Cour de Madrid pour aller prendre possession de cette Isle, ayant avec lui deux Galeres & quatre cens hommes de Troupes réglées : mais le Commandant qui est Allemand éta-

*Mr. de Pombal  
polit bloqué  
la Ville de  
Barcelonne.*

*Prise faite  
sur les Re-  
belles de  
Majorque.*

bli par le Général Staremberg, a fait réponse qu'il ne pouvoit pas évacuer cette Isle qu'il n'eût auparavant appris que toutes les Troupes Allemandes seroient sorties de la Catalogne; pure chicane pour gagner tems.

*Manrese  
revoltée &  
soumise de  
nouveau.*

IV. Comme il y a encore plusieurs pelotons de Miquelets Rebelles, qui courent les Montagnes & continuent leurs brigandages, 400. de ces voleurs furent introduits dans la Ville de Manrese & la firent revolter de nouveau contre le Roi: mais le Duc de Popoli qui n'en étoit qu'à environ 8. lieues, fit un Detachement de 5000. hommes, avec ordre au Commandant, de faire piller & bruler la Ville, si les Habitans faisoient la moindre résistance: à l'approche des Troupes Royales, les Miquelets se sauverent, les Deputez de la Ville vinrent demander grace, s'excusant sur les violences des Miquelets: on pouvoit bien rejeter ces excuses, puisqu'il ne tenoit qu'aux Habitans de fermer leurs portes aux Rebelles; cependant Mr. de Popoli, accepta leur nouvelle soumission, à condition que les plus coupables seroient livrez pour être pendus, afin de servir d'exemple aux autres, ce qui fût exécuté. C'est ainsi qu'il faut retrancher les membres pourris & gangrenez, si l'on veut garantir le reste du corps d'être infecté. Par cet ordre de nouvelle clemence mêlé d'une juste severité, on a ramené plusieurs Villes & Communantez des Vigueries voisines, (jusqu'à Berga sur Lobrega, à 20 grandes lieues de Barcelone) dans l'obeïssance qu'ils doivent à leur Souverain; ce seroit trop hazarder de dire que cette soumission les a rendus de  
bons

*des Princes &c.* Octobre 1712. 239

bons & de fidèles Sujets de la Couronne; il faut du tems pour guerir les ulceres, principalement quand ils sont attachez près du cœur.

V. Le Comte de Walis Lieutenant Général, qui est resté en Catalogne avec les Regimens de Vaubonne, Toldo, Osna brugh, Faber, Marulli Infanterie, & un Regiment de Cavalerie de l'Empereur composé d'Allemands, d'Italiens & d'autres Nations: Ce Comte, dis je, occupoit avec ses Troupes le terrain depuis Ostalric jusques à Blanes, en attendant l'arrivée des Bâtimens qui doivent transporter ces six Regimens en Italie: il ne voulut pas livrer Ostalric aux Rebelles, comme ils l'en avoient sollicité, au contraire il fut en relation de lettres avec les Officiers Généraux des deux Couronnes, promit au Duc de Popoli de l'avertir au moment que la Flote seroit arrivée, afin qu'il fit avancer les Troupes qu'il destineroit pour les Postes occupez par les siens. Cette intelligence fondée sur la bonne foi du Traité conventionel qui fut signé à Ositalet le 22. Juin dernier entre le Comte de Koningsek & le Marquis de Ceva-Grimaldi, (authorisez par Mrs. de Staremberg & de Popoli, ) fut une preuve que le Général Walis n'avoit aucun ordre de favoriser la rebellion des Catalans.

VI. Le Roi d'Espagne voulant donner à Mr. le Maréchal Duc de Villars une marque éclatante de sa bienveüillance Royale, en consideration des services qu'il a rendus aux deux Couronnes pendant le cours de cette guerre; Sa Majesté lui a donné

*Troupes  
restées en  
Catalogne  
sous le Com-  
mandement  
du Général  
Walis.*

*Mr. de Vil-  
lars est fait  
Chevalier  
de La Tois-  
on  
d'or.*

né

né l'Ordre de Chevalerie de la Toison d'Or, comme je l'ai remarqué ailleurs. \*

*Récompenses ou gratifications données par le Roi d'Espagne à divers Sujets.*

VII. Parmi plusieurs autres gratifications que Sa Majesté Catholique a fait, Elle a donné une Charge de Conseiller des Indes à Don Gonzalo Machado, en récompense de ses services, du zèle & fidélité qu'il fit paroître pour le Roi son Maître dans le Royaume de Naples, lors que Mr. le Duc d'Escalona en étoit Viceroi; il fut le Compagnon de ce Duc, en ce qui regarde la rigueur de la rude prison & des souffrances qu'ils eussent pendant plus de cinq ans; après que la bizarre inconstance des Napolitains, plutôt que le fort ou la force des armes, eurent mis le Viceroi & tous ceux qui s'étoient retirés à Gête, à la discretion des Officiers de la Maison d'Autriche.

*Il donne une pension à l'Abbe de Conzague de la Maison de Mantoue.*

VIII. Sa Majesté Catholique ne borne pas ses libéralitez à ceux qui sont nez Sujets de sa Couronne; Elle les répend aussi sur quelques étrangers qui ont servi l'Etat, ou qui dans les fonctions de leurs Emplois, ont donné des preuves de leur zèle & de leur attachement aux intérêts de ce Monarque; quelques Lettres de Madrid mettent de ce nombre Mr. l'Abbé de Conzague de la Maison de Mantoue, auquel le Roi d'Espagne a assigné une pension de cinq mille Ducats sur l'Archevêché de Sarragoffe: on sçait que les Princes legitimes heritiers de feu Mr. le Duc de Mantoue, (soit de la branche de Gnastale, soit de celle de Conzague,) ne jouissent d'aucuns biens de sa succession; la Cour de Vienne se les étant appropriés ou en ayant disposé à son gré, de même que de

\* Voyez Septembre page 180.



de plusieurs autres Etats, comme font ceux de Baviere, de Co'ogne, Liege, la Mirandole, Concordia, Sabionette & Comachio, quoi qu'ils soient, tous indépendans de la Monarchie d'Espagne, qui seule a servi de prétexte à la guerre, dans le cours de laquelle la Maison d'Autriche, par occasion ou bienfiance s'est approprié tous ces Etats, qui étans aujourd'hui reclamez par huit à dix Princes, qui n'ont pas dû être enveloppez dans la querelle d'Espagne, ils demandent la restitution de ce qui leur appartient légitimement; & c'est cette restitution qui jusques à present empêche l'Empereur d'écouter les exhortations équitables, que lui ont fait ses plus puissans & ses plus zéléz Alliez, pour porter Sa Majesté I. à concourir avec eux au rétablissement de la Paix de l'Europe, par laquelle, (nonobstant ces restitutions fondées sur l'équité & sur la justice,) la Maison d'Autriche acquiert une augmentation de puissance, capable de satisfaire l'ambition d'un grand Conquerant; car la Souveraineté du Royaume de Naples, du Duché de Milan, des Côtes de Toscane, des Pais-Bas Espagnols; tout cela joint aux vastes Etats de la Maison d'Autriche, tant en Allemagne, en Boheme, en Hongrie, qu'ailleurs, font, comme je viens de le dire, capables de contenter une vaste ambition, puis qu'il a pour voisins la Turquie, la Pologne, la France, les Etats du Pape & de Venise, & que dans cette vaste étendue de terrain, le Monarque qui possède & possèdera tous ces Etats, sera toujours en état de donner la loi, ou du moins de se faire craindre à tous les Princes d'Italie, d'Alle-

magne, aux Couronnes du Nord & à ses autres voisins.

*Suite du châtiement des Rebelles de Manrèse.*

IX. Par des Lettres postérieures venues d'Espagne, nous apprenons de Catalogne que Don Joseph de Armendariz ayant été commandé par le Duc de Popoli, pour aller châtier la Ville de Manrèse, l'ayant trouvé presque dépeuplée, en fit raser les murailles, fit piler & ruiner les Maisons de ceux qui avoient suivi Nébot, & ordonna la confiscation des biens de tous les absens en faveur de ceux qui n'avoient point eu de part à la dernière révolte. Ensuite Mr. d'Armendariz envoya Garnison à Solsona dans la viguerie de Cervera, pour tenir en respect un grand nombre de Communautés qui se sont soumises à l'obéissance: le Duc de Popoli envoya un autre Détachement entre Barcelonne & Ostalrick, qui se saisit de la Ville de Mataro sur le bord de la Mer; par où les Barcelonnais esperoient de tirer quelques secours venans d'Italie.

*Le Général Walis évacua la Ville d'Ostalrick & s'embarqua avec le reste des Allemands.*

X. L'Escadre Angloise commandée par le Vice-Amiral Jennings, étant arrivée sur la Côte de Catalogne, pour faire le troisième & dernier embarquement des troupes Allemandes qui y étoient restées, le Général Walis qui les commandoit évacua Ostalrick le 17. Août, avec plus de bonne foi qu'on n'avoit fait Barcelonne & Mont-Jouïs; car à mesure que ses troupes sortoient par une porte, Don Melchor Cano ayant Commission du Duc de Popoli, y entra par l'autre avec les Troupes Valonnes au service d'Espagne: tous les Allemands acheverent de s'embarquer le 19. du même mois. Nébot s'étoit avancé de ce côté-là avec 800. Chevaux

*des Princes &c.* Octobre 1713. 243

Chevaux & mille Miquelets Rebelles, à dessein de se saisir d'Ostalrick avec autant de facilité qu'ils avoient fait de Barcelonne; mais Don Tiberio Carafa. Lieutenant Général qui s'étoit avancé de ce côté-là avec quelques Troupes du Lampourdan, tomba sur les Rebelles, les mit en déroute sans beaucoup de résistance; (car ces sortes de gens ne font pas ferme devant des Troupes réglées;) leur tua 60. hommes; fit quelques prisonniers qui furent pendus, & ne perdit que trois Soldats de la seule décharge que les Revoltez firent. Ce dernier embarquement doit avoir ôté toute espérance aux Catalans d'être soutenus dans leur rébellion par les Troupes étrangères que leur infidélité & leur inconstance avoient introduit dans la Principauté de Catalogne: s'ils étoient gens capables à de serieuses réflexions, ils n'outreroient pas d'avantage le ressentiment d'un Monarque qui est en état de les châtier severement, & qui cependant ne leur refuseroit pas les effets de sa clemence, s'ils se mettoient en état de la mériter.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. LE 25. du mois d'Août, Messieurs de l'Accademie Françoisse, adjugerent à Mr. Mallet, le prix de la pièce de Poësie composée au sujet des glorieux succès des Armes du Roi dans la dernière Campagne de Flandres: mais à l'égard du prix d'éloquen-

*Prix de Poësie donné par Mrs. de l'Accademie Françoisse.*

cé, à la distribution duquel on s'attendoit aussi, l'Accademie l'a renvoyé à l'année prochaine: le sujet étoit *que Dieu confond les projets des Superbes &c.* conformément aux paroles tirées du Cantique de la Ste. Vierge: comme les idées des hommes varient à mesure que l'état des affaires générales viennent à prendre une nouvelle face, il est à croire que Mrs. de l'Accademie changeront le sujet du prix d'éloquence, comme ils changerent celui de Poésie l'année dernière.

*Nouvel  
Evêque de  
Riez, c'est  
Mr. Pheli-  
peaux.*

II. Le Roi nomma le 15. Août, Mr. l'Abbé de Phelipeaux à l'Evêché de Riez: Sa Majesté disposa en même tems de plusieurs Abbayes de nomination Royale de l'un & de l'autre Sexe.

*Gratifica-  
tion donnée  
par le Roi à  
Mr. le Duc  
d'Aumont.*

III. Mr. le Duc de Schrewbury Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, ayant terminé ses negociations, se disposoit à s'en retourner à Londres, d'où Mr. le Duc d'Aumont Ambassadeur Extraordinaire de France devoit aussi revenir. On manda de Paris, que le Roi en consideration des services de ce Ministre & des grandes dépenses qu'il a fait pour soutenir l'éclat & la Dignité de l'Ambassade, lui a fait expedier une Ordonnance de cent mille écus de gratification, à prendre sur la Ferme du Tabac.

*Départ de  
la Cour pour  
Fontaine-  
bleau.*

IV. Le Roi & toute la Cour, partirent le 30. Août pour aller passer six semaines à Fontainebleau, afin d'y prendre les divertissemens de la saison. S. A. E. de Baviere, & Mr. le Prince Ragotski sont du voyage.

V. Deux jours avant le départ de la Cour, le Roi écrivit la lettre suivante à Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

**M**ON COUSIN, j'avois esperé qu'a-  
 près avoir mis tout en usage, pour par-  
 venir à la Paix générale, mes Plenipotentiaires  
 assemblez à Utrecht avec ceux des Alliez, ne  
 se separoient point sans la conclure; en effet les  
 offres qu'ils ont fait de ma part, & celles de  
 mon petit fils le Roi d'Espagne, ont été reconnues  
 si justes & si avantageuses par les Puissances  
 avec qui j'étois en guerre, qu'elles ont crû ne  
 pouvoir mieux faire que de les accepter; la  
 seule Maison d'Autriche, (quoi qu'elle trouvât  
 des avantages également convenables, qui lui  
 ont été proposez) a rompu toute negociation,  
 & m'a obligé malgré moi, de continuer la  
 guerre. Dans cette necessité j'ai assemblé mon  
 Armée, & j'ai jugé que les operations de la  
 Campagne ne pouvoient commencer plus utile-  
 ment que par le siege de Landau. Les ennemis  
 connoissant l'importance de cette Place, n'a-  
 voient rien oublié pour la mettre en état de  
 défense, & en avoient augmenté les fortifi-  
 cations par un nombre considerable d'ouvrage;  
 mais la valeur de mes Officiers & de mes  
 Troupes, qui n'a pû être ralentie par la resi-  
 stance des assiegez, ni par les effets de leurs  
 mines & de leurs fourneaux, a rendu toutes  
 leurs précautions inutiles; la Place a été obli-  
 gée de se rendre après cinquante-six jours de  
 tranchée ouverte, & douze Bataillons dont la  
 Garnison étoit composée, ont été juitz prison-  
 niers de guerre. Cet heureux succes me don-  
 ne lieu d'en attendre d'autres encore plus  
 grands, & d'esperer que mes ennemis voyant  
 les suites funestes de leur refus, ouvriront en-  
 fin les yeux sur leurs véritables interêts; mais  
 comme il n'y a que Dieu qui puisse leur in-  
 spirer l'esprit de paix & de conciliation, il

Lettre du  
 Roi pour le  
 Te Deum  
 au sujet de la  
 prise de Landau.

*fait en lui rendant grâces des nouveaux avantages dont il veut bien favoriser la justice de ma cause, lui demander qu'il daigne achever son ouvrage, en procurant à toute l'Europe un repos solide & durable, seul objet de tous mes desirs. C'est pourquoi je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris &c. Ecrit à Marly le 28. Août 1713. Signé LOUIS, & plus bas, PHELIPEAUX.*

En vertu de cette Lettre le *Te Deum* fut chanté à Paris le 31. Août en présence de Mr. le Chancelier de France, de Mrs. du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Corps de Ville: ces actions de grâces furent suivies des décharges de l'Artillerie de la Bastille, de l'Arsenal & de la Greve: le soir il y eut des feux de joye par toute la Ville.

VI. On a envoyé de pareilles Lettres à tous les Prelats du Royaume; celle qui fut adressée à Mr. l'Evêque de Toul, est datée du 26. Août: en voici quelques traits: *La Maison d'Autriche auroit pu trouver de quoi se satisfaire dans le partage des Etats qui composent la Monarchie d'Espagne, si Elle avoit consulté ses veritables interêts.... La justice Divine fait retomber ses plus funestes effets sur ceux qui ont refusé les avantages de la paix.... &c.*

*Lettre à Mr. l'Evêque de Toul & Mandement de ce Prelat, pour le Te Deum au sujet de Landau.*

Mr. l'Evêque de Toul dans le Mandement adressé au Clergé & au peuple de la partie de son Diocèse qui est en France pour leur ordonner de chanter le *Te Deum*, après avoir, d'une maniere patetique, & avec l'éloquen-

loquence qui lui est si naturelle, fait sentir la différence qu'il y a entre les horreurs de la guerre, les douceurs & les avantages d'une paix générale. Remarque que le Roi, pour l'obtenir, avoit sacrifié une partie de ses anciennes conquêtes: mais que cela n'ayant pas été capable de désarmer l'Empire, on avoit lieu de croire que le Ciel content des dispositions du cœur de Sa M. récompense les délais de la paix générale, & veut la rendre plus glorieuse par de nouvelles victoires. La prise de Landau (ajoute ce Prelat) qui assure nôtre Frontiere, & qui nous délivre des courses continuelles des ennemis, en est un juste présage. Nous sommes plus interressez que personne à rendre des actions de grâces à l'Auteur des victoires, & à celui qui se declare en nôtre faveur, qui tourne le feu de sa colère, qui n'est pas encore éteint, contre nos propres ennemis &c.

VII. Le 5. Septembre on chanta dans la Chapelle du Château de Fontainebleau le *Te Deum* pour cette conquête: comme c'étoit le jour qu'on celebroit à la Cour la naissance du Roi, qui entra dans sa soixante-seizième année, tous les Seigneurs & Dames de la Cour étoient en habit de fête.

*Le Roi entre dans sa soixante-seizième année de sa naissance.*

#### A R T I C L E I V.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**ES Ambassadeurs Napolitains à Vienne ayans été rappelés, comme on l'a

*Graces accordées aux Napolitains par l'Empereur.*

l'a remarqué ailleurs, \* & le Comte de Thaur Viceroy de Naples ayant représenté à la Cour Imperiale les fâcheuses conséquences qu'on devoit craindre à l'arrivée de ces Ministres, si leur voyage de Vienne étoit aussi infructueux que celui qu'ils firent à Barcelonne il y a deux ans; l'Empereur s'est enfin déterminé à leur accorder la confirmation de quelques privileges nationaux, sans rien décider sur les points principaux, qui avoient occasionné cette Ambassade; l'examen en a été renvoyé à une autre tems; parmi les graces d'une plénitude Imperiale, qu'on vient d'accorder aux Napolitains, on permet aux " Corps des Arts & Mé-

» tiers de jouir de leurs anciens privileges

» de Maîtrise, aussi longtems qu'il plaira à

» Sa Majesté Imperiale de les en juger dignes. Que le Corps de Ville Jugera des

» cas de Police, en ce qui concerne le prix

» & la vente des vivres & provisions pour

» la subsistance des peuples: que les Charges de Magistrature, les Benefices & Dignitez Ecclesiastiques, seront donnez aux

» Napolitains, préferablement aux étrangers, lors que ceux qui seront presentez

» à l'Empereur ou au Viceroy, les en jugera capables, & que leur zèle & leur fidelité

» pour la Couronne sera bien avercée. On voit aisément que ces conditions laissent une porte de derriere à la Cour, pour introduire dans ces Emplois & Benefices des personnes affidées: Je crois que cela doit être permis à un Souverain, lors qu'il se trouve être un bon Pere de ses Peuples.

II. Au moment que le Viceroy de Naples

\* Voyez Septembre page 172.



*des Princes &c.* Octobre 1713. 249

ples fut informé de la situation des affaires en Allemagne, tant par rapport à la guerre, qu'au fâcheux progrès que les maladies contagieuses faisoient dans l'Empire, Son Excellence jugea à propos d'en ôter la connoissance au peuple, & pour cet effet défendit à toute sorte de personnes de publier ni lire aucunes nouvelles étrangères, pas même les Gazettes imprimées en Hollande. Cette précaution ne servit qu'à exciter la curiosité publique & à persuader le peuple, (qui borne la sienne à la lecture des feuilles volantes, & fixe sa foi à ce qui est imprimé,) que les affaires étoient dans une situation encore plus fâcheuse: le Gouvernement fit imprimer le 22. Août une liste des troupes qui composoient l'Armée de Mr. le Prince Eugene, montant à 180. mille hommes; on mit au bas une Relation des mouvemens que les Généraux Imperiaux avoient fait: on y remarque deux circonstances; " l'une, que le Général Vaubonne avoit battu le Corps d'Armée des François près de Brisac, & avoit ensuite investi cette Place; la seconde, que Mr. le Prince Eugene ayant passé le Rhin à Mayence & à Philisbourg, avoit livré Combat au Maréchal de Villars, l'avoit mis en déroute, & que le Maréchal de Bezons avoit levé le siege de Landau avec tant de confusion, qu'il avoit abandonné bagages, provisions & Artillerie &c.

*Le Viceroi défend la publication des nouvelles étrangères.*

*Fait publier le gain d'une Bataille par les Imperiaux & la levée du siege de Landau.*

Ces circonstances étoient si bien assaisonnées, que le commun peuple y ajouta foi, autant & même plus qu'à la défaite de feu Mr. le Duc de Vendôme à la Bataille de Villaviciosa, dont les feux d'artifice furent allumez

allumez à Naples, à Milan & ailleurs : mais qui furent bientôt étouffés par l'amertume des fruits de cette vaine imagination. Il en doit être arrivé la même chose, lors que les Napolitains auront pû être éclaircis de ce qui s'est passé sur le Rhin, & qu'ils auront appris que la prétendue défaite de Mrs. de Villars & de Bizons s'est réduite à la prise de Landau, la Garnison faite prisonnière de guerre, à la vûe de cette formidable Armée Imperiale. Il est aisé d'en imposer ainsi à la crédulité publique ; mais cette supercherie n'est jamais de longue durée ; elle ne peut même tourner qu'à la confusion de ceux qui la mettent en pratique, & de ceux qui y ajoutent foi.

*Fausse nouvelle débitée sur le siège de Landau.*

III. A la vérité il n'est pas surprenant que dans l'éloignement qu'il y a du Royaume de Naples en Alsace, le Peuple Napolitain ait pû ignorer ce qui se passoit à Landau, puis que (suivant les Imprimez de Bruxelles & d'Hollande.) l'on débitoit au Camp Imperial, à Mayance, à Francfort & dans les autres Villes Theutoniques, des nouvelles non pas simplement apocryphes, mais entierement fausses. Telles sont celles que les curieux ont lû dans les Imprimez des 22. & 25. Août, qui font voir que les Auteurs n'ont pas été fidelement servis par leurs Correspondans d'Allemagne, dans tout le cours de ce siege : par exemple on lit en termes formels, *que le Maréchal de Villars las de voir traîner ce siege, dont les troupes étoient rebutées par la belle & vigoureuse défense du Gouverneur & de la Garnison, avoit retiré toutes les troupes du siege, qu'il a remplacé par d'autres ;* ce qui est très faux, puis que les mêmes

mes troupes qui ont investi la Place, ont continué le siege jusqu'à ce que la Ville a été prise. *Que le Maréchal de Villars avoit été blessé d'un éclat de pierre, ce qui n'est pas veritable. Qu'au cinquante-deuxième jour de tranchée ouverte les Assiegeans n'étoient maîtres que de la premiere contrescarpe; cependant au cinquante-sixième jour la Ville fut rendue. Que la Ville ne manquoit de rien que sans secours elle tiendroît à tout le moins jusqu'au commencement de Septembre, mais que Mr. le Prince Eugene n'attendroit pas à l'extrémité de lui donner secours. Néanmoins ce Prince n'a fait aucun mouvement pour tenter ce secours; la Ville battit la chamade le 19. Août, & capitula le lendemain: Que le 14. Août le Prince Alexandre de Wirtemberg avoit informé le Prince Eugene, qu'il avoit encore 7000. hom. en état de servir, qu'il ne manque d'aucunes provisions de bouche & de guerre: que quand même tous les ouvrages extérieurs & ceux du Corps de la Place seroient forcez, il avoit fait faire plusieurs coupures & retranchemens dans les rues de la Ville, pour s'y défendre. Ce Gouverneur s'est rendu prisonnier de guerre avec toute sa Garnison, sans attendre la descente du fossé de la Place, ni soutenir aucun assaut au Reduit ou Château, la demi Lune n'étant pas même prise. Que tous les Regimens des Assiegeans étoient si délairez, que Strasbourg, Hagneau, & tous les Villages aux environs de Landau étoient remplis de leurs blessez. Il est certain que les seuls Grenadiers, les Travailleurs, les Ingenieurs & les Mineurs ayans fait les principales attaques & les logemens, sont aussi ceux qui y ont le plus souffert; & com-*  
me

me toutes les approches se font faites à la fappe, soutenus d'une Artillerie supérieure, les Assiegeans ont moins perdu de monde que les Assiegez: *Que les Assiegez avoient disputé le terrain pied à pied, & repoussé plusieurs fois les Assiegeans avec grande perte*: Il est constant que la Place s'est défendue par les mines, les fourneaux & le grand nombre de ses Ouvrages extérieurs; mais la Garnison s'est si mal défendue, qu'elle n'a disputé aucun poste de considération, & n'a jamais tenté de reprendre ceux qu'elle avoit perdu.

On pourroit encore sur la même matière faire d'autres observations dignes de l'attention des curieux, qui aiment la vérité dans les faits historiques; mais cet échantillon suffit: Revenons aux affaires d'Italie, d'où l'absurdité des nouvelles apocriphes nous avoit éloigné.

*Mr. de Savoie se prépare à son voyage de Sicile.*

IV. Mr. le Duc de Savoie fait faire de grands préparatifs pour aller prendre possession du Royaume de Sicile: les peuples de ce Royaume-là s'étans déterminés à l'accepter & reconnoître pour leur Souverain: les Députés Siciliens étans même arrivés à Turin; Son Altesse Royale fait faire à Liou de magnifiques livrées pour ce voyage.

*L'Empereur refuse de confirmer l'alienation du Vigevano en faveur de S. A. R.*

V. Si les difficultés qui accrochoient l'inauguration de ce Prince au Royaume de Sicile, sont applanies; il n'en est pas de même du Païs de Vigevano, que les Empereurs Leopold & Joseph avoient promis à Son Altesse Royale, pour l'attirer dans leurs intérêts. Aujourd'hui la Cour de Vienne se croit dispensée par la suspension d'armes en Italie, de confirmer cette donation: Il ne m'ap-

*des Princes &c.* Octobre 1713. 233

m'appartient pas de décider si la Justice est pour le défendeur ou pour le demandeur ; mais je crois que le Pape, Mrs. les Ducs de Lorraine, Guastale, la Mirandole, St. Pierre: de même que Mrs. les Electeurs de Baviere, Cologne & Prince de Liege, sont du moins aussi bien fondez à reclamer la restitution de leurs Patrimoines, ou des Etats qui leur sont acquis par droit d'heredité, (dont la Maison d'Autriche s'est emparée pendant le cours de cette guerre, par le seul droit de bienfaisance,) que Mr. le Duc de Savoye à demander l'exécution des promesses qui lui furent faites par un Traité signé avec les Prédecesseurs de l'Empereur regnant: je soumets la décision de mon sentiment aux Lecteurs équitables & non suspects de partialité ; car tous les Princes dont je viens de parler, ont droit de se plaindre également de la Maison d'Autriche, de vouloir occuper, ou d'avoir aliéné sans leur participation, des Etats qui leur appartiennent, auquel l'Empereur par lui-même n'avoit pas plus de droit que celui qui lit cet article, fut-il le premier & le plus zélé Ministre de la Cour Imperiale. Le respect qu'on doit en général au Diademe, n'empêche pas de faire sentir la verité palpable à ceux qui peuvent être susceptibles d'équité.

VI. Le refus de l'exécution des Traitez signez par Mr. le Duc de Savoye avec les deux derniers Empereurs, n'est pas le seul chagrin que Son Altesse Royale a aujourd'hui à essuyer en Italie: il y a une nouvelle contestation entre ce Prince & la Cour de Rome; nous n'en parlerons que superficiellement, n'étant pas assez bien informé du fond

*Princes qui  
ont droit de  
se plaindre  
de la Maison  
d'Autriche.*

*Differend  
entre le Pape  
& Mr. le  
Duc de Sa-  
voye.*

fond de l'affaire. Tout ce que nous en savons presentement, c'est que les Ministres de Mr. le Duc de Savoye ayant ordonné de sequestrer les revenus de l'Abbaye de St. Benigne, sans avoir égard aux censures de Rome, fulminées par l'Evêque de Casal, parce que dans un cas qu'on dit purement de la Jurisdiction Ecclesiastique, on s'étoit pourvû au Tribunal seculier; la Cour de Turin a donné un Edit qui déclare nulle la procedure faite à Rome; le Pape a fait publier un second Monitoire, qui infirme cet Edit, confirme la premiere censure, non seulement contre les Ministres de S. A. R. mais encore contre toute la Puissance Laïque. Declarant que si dans 50. jours les personnes citées ne comparoissent pas, & que cependant eiles ne s'abstiennent de violer les Immunités Ecclesiastiques, on publiera les excommunications prescrites par les Canons.

*Mr. l'Evêque de Meaux choisit par le Roi T. C. pour être Cardinal.*

VII. Mr. le Cardinal de la Trimouille notifia dernièrement au Pape la nomination que le Roi T. C. a fait de Mr. de Bissy Evêque de Meaux, pour être élevé au Cardinalat dans la premiere promotion qu'on fera pour les Couronnes.

*Les Catalans à Rome font leur cour aux Ministres d'Espagne.*

VIII. Les Catalans qui sont à Rome en assez grand nombre, ont fait leur cour très exactement au Marquis de Prié & autres Ministres Imperiaux, tant qu'ils ont eu quelque esperance qu'un Prince de la Maison d'Autriche seroit leur Souverain: mais cette esperance s'étant évanouïe au moment qu'ils aprirent que Mr. de Staremberg & les Troupes Allemandes s'étoient embarquées; ces Adulateurs ne parurent plus

plus au Palais du Marquis de Prié: On les vit très-affidus à celui de Mr. Molinez, & chez les Cardinaux de la faction des deux Couronnes: c'est ainsi que la plûpart des Courtifans reglent leurs d'marches suivant que la fortune dirige ses pas.

IX. On a remarqué ailleurs \* de quelle maniere le Duc d'Uceda, ci devant Ambassadeur d'Espagne à Rome, avoit deserté le service du Roi Philippe V. pour embrasser celui de la Maison d'Autriche: comme ce Duc est resté à Genes avec le caractere de Plenipotentiaire de l'Empereur en Italie, il y a menagé & conclu la vente du Marquisat de Final; dont Sa M. I. a fait l'alienation en faveur de la Republique de Genes: comme cette vente n'a pas encore paru en public, je n'en rapporterai pas les conditions; je me contenterai seulement de citer quelques faits historiques en faveur de ceux qui l'ignorent.

Final est une Ville maritime avec titre de Marquisat, située sur la Côte de la mer de Genes, entre Savonne & Albengue: il y a un Château assez fort flanqué de quatre Tours, dont l'avenüé est défenduë par deux petits Forts. Final appartenoit autrefois à la Maison de Carreto, une des plus Nobles & des plus anciennes d'Italie, descendüé des Princes de Saxe: cette Maison a fourni un Grand Maître à l'Ordre de Rhodes, des Cardinaux, des Archevêques & des Evêques à l'Eglise, avec plusieurs autres grands hommes: en 1602. le Marquis de Fuentes, par ordre du Roi d'Espa

*Le Duc  
d'Uceda  
agissant au  
nom de  
l'Empereur  
vend le Mar-  
quisat de  
Final à la  
Republique  
de Genes.*

*Remarques  
hist riques  
sur Final.*

\* Voyez ce Journal Tome XV. pag. 389. Tome XVI. pag. 49. 102. & 257.

gne Philippe III. s'empara de Final: le Marquis de Final nommé Alfonse II. fut attiré ou mené en Espagne: les Ministres de Philippe III. l'obligerent de faire un Traité, par lequel son Marquisat fut mis sous la protection des Espagnols; peu après cet Alfonse mourut, & son petit Etat resta entre les mains des Rois d'Espagne, qui le rendirent dépendant du Duché de Milan.

### ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

*Progrez que fait la peste en Allemagne.*

I. **L**ES maladies contagieuses, après avoir les années précédentes fait beaucoup de desordres en Pologne & en Hongrie, s'étant glissées en Autriche, ont été portées dans plusieurs Villes considérables de l'Empire, par le peu de précaution qu'on y a eu d'empêcher la communication & la correspondance avec les lieux infectez ou suspects. Aujourd'hui ces maladies regnent beaucoup en Silesie, Boheme, sur tout à Vienne, Nuremberg, Hambourg & Ratisbonne: en sorte que la Diette de l'Empire a résolu de se transplanter à Augsbourg, où la plupart des Députez ont déjà fait meubler des maisons. On a bouché toutes les avenues de Hambourg, les Danois ayans mis des Corps de-Garde, pour empêcher qu'il n'y entre ni sorte personne: Néanmoins les Medecins soutiennent que cette mortalité n'est pas un effet de la peste, mais seulement des fièvres malignes & pourpreuses, occasionnées par la misere que la longue guerre & la désolation ont causé dans le Cercle de la Basse Saxe & dans



dans d'autres endroits d'Allemagne.

II. Le 17. Août Mr. le Prince Eugene *Le Prince Eugene fait publier de nouvelles défenses de Commerce avec la France &c.* fit publier à la tête de son Armée, l'interdiction de tout Commerce & correspondance avec la France & ses Alliez: comme ce n'est qu'un renouvellement des défenses qui furent faites au commencement de la guerre, cette publication a paru assez inutile, puis qu'il n'y a que la Paix qui puisse rétablir le Commerce entre l'Empire & la France: d'ailleurs Mr. le Prince Eugene devoit être bien persuadé, qu'en égard aux fâcheuses maladies qui regnent en Allemagne, la France ne permettroit pas à ses Sujets, (même en terns de Paix,) une correspondance avec ceux de l'Empire, qui pourroit être si nuisible aux peuples de France: sans doute que ce Général a prétendu par cette interdiction dérober à la Cour de France la connoissance des mesures que Son Altesse Serenissime prenoit alors, pour faire lever le siege de Landau: ou plutôt pour accrediter les nouvelles qu'on débitoit au delà du Rhin, dont on a rapporté quelques circonstances dans l'Article qui précède celui-ci.

III. Les affaires qui avoient occasionné le voyage de Mr. le Duc de Marlborough en Allemagne, étans ou décidées ou renvoyées à un autre terns, ce Milord a résolu de quitter le séjour de Francfort, & de s'en retourner à Bruxelles avec Madame son Epouse: le Lieutenant Général Cadogan ayant pris les devans pour leur faire préparer un logement. Mr. de Marlborough écrivit à Mr. le Maréchal de Villars, pour le prier de lui envoyer un Passeport pour la sûreté de ses équipages & des gens de sa suite.

*Mr. de Marlborough retourne aux Pays-Bas.*

*Demande  
un Passeport  
à Mr. de Vil-  
lars, & la  
réponse que  
lui fait ce  
Maréchal de  
France.*

qu'il vouloit renvoyer aux Païs Bas, Mr. de Villars lui fit réponse en des termes polis & obligeans, & lui manda que la Paix établie entre les Couronnes de France & d'Angleterre abolissoit l'usage des Passeports: qu'un Seigneur Anglois comme lui n'avoit pas besoin de Passeports François: qu'il pouvoit lui-même en donner à ceux qui conduiroient ses bagages, l'assurant qu'ils seroient autant respectez par les troupes du Roi son Maître, que s'ils étoient signez par les Généraux de Sa Majesté.

*Suite du sie-  
ge de Lan-  
dan.*

IV. On a vû dans le précédent Journal le succès du siege de Landau; \* comme nous n'appûmes la rédition de la Place qu'au moment qu'on finissoit la composition des dernieres pages de ce mois là, nous joindrons ici quelques circonstances, que le tems ne nous permit pas alors de rapporter.

Le 18. Août les mines pratiquées sous les deux faces de la contregarde maçonnée qui couvre la demi Lune, étans prêtes à jouer, & la brèche que le Canon avoit fait à l'autre contregarde de terre qui couvre le Réduit, étant praticable, Mrs. les Maréchaux de Villars & de Bezons convinrent de la maniere dont ces deux Ouvrages seroient attaquez, parce que la prise de la Ville dépendant du bon ou mauvais succès de cette entreprise, on se persuada que les Affiégés mettroient tout en usage pour les conserver: on avoit même lieu de croire que le Gouverneur ayant foiblement défendu les Ouvrages plus reculez, il avoit voulu ménager sa Garnison, pour manifester sa valeur & sa bravoure dans une occasion aussi essen-

\* Voyez Septembre pages 179. & 222.

essentielle que celle de conserver ces deux contregardes.

Pour partager l'attention du Gouverneur & le feu de la Place, on fit à sept heures du soir sauter deux mines pratiquées par les Assiégés sous les Angles rentrans du chemin couvert, vis-à-vis de la Lunette de Melac; c'est-à-dire à la gauche: effectivement le Prince Alexandre de Wirtemberg prit le change; mais dans le tems que la plus grande partie de sa Garnison fut attirée de ce côté-là, on fit sauter une mine à la face de la contregarde maçonnée du côté du Réduit, ce qui obligea les troupes qui défendoient l'Ouvrage, de se retirer le long de l'autre face pour se mettre en Bataille, comme on l'avoit prévu; dans ce tems-là on mit le feu à l'autre mine qui fit sauter en l'air une partie des Assiégés: & comme les ruïnes des deux mines avoient comblé partie du fossé, & fait deux larges brèches, les Grenadiers de Bourbon & de Xaintonge monterent à l'assaut; attaquèrent ce qui y étoit resté d'Allemands, & les forcèrent l'épée à la main dans les deux traverses où ils étoient couverts de leurs retranchemens.

Dans le même tems les Grenadiers de Broffe, de Bacqueville, de Nice & de Surbec monterent à l'assaut dans l'autre contregarde de terre qui couvre le Réduit, ayans traversé le fossé, marchans dans l'eau jusqu'à ceinture. Il y avoit 300. hommes dans cet Ouvrage; qui ne s'attendoient pas d'être attaquez cette nuit-là, s'étans flattez que les François trouveroient assez d'occupation à la contregarde maçonnée, soit à la prendre, soit à s'y loger: leur surprise fut

si grande lors qu'ils virent les Grenadiers déboucher dans ce poste, qu'ils prirent la fuite après la première décharge; leur retraite fut si précipitée qu'ils ne prirent pas seulement le tems de mettre le feu à leurs fourneaux, qui auroient fait sauter toute la contregarde: ils ne défendirent pas même aucune des quatre traverses: on en fit un grand carnage; il n'y eût qu'un Capitaine & soixante hommes faits prisonniers, le reste fut tué ou précipité dans le fossé. Les Assiégés se logerent & se maintinrent sur les deux contregardes; pendant la nuit nonobstant le grand feu de Canon & de Bombes qu'on tira de la demie Lune, du Réduit & du Rempart de la Place, les François ne laisserent pas d'établir un Pont de communication entre les deux contregardes dont ils venoient de s'emparer.

La perte des Assiégés fut très-modique, si l'on considère l'importance & le succès de leur entreprise; car il n'y eut que 160. Grenadiers ou travailleurs tuez ou blesez, vingt-six Officiers & quatre Ingenieurs aussi tuez ou blesez.

*Le Prince  
de Wirtem-  
berg fait  
battre la  
chamade.*

Mr. le Prince Alexandre de Wirtemberg, qui s'étoit toujours flatté que Mr. le Prince Eugene viendroit au secours de la Place, comme il le lui avoit promis, se voyant frustré dans son attente, fit battre la chamade le 19. à huit heures du matin: les Ostages furent donnez de part & d'autre ceux des Assiégés furent conduits chez Mr. de Bezons, où s'étoient rendus Mr. de Villars, Mr. le Duc de Bourbon & Mr. le Prince de Conti: le Gouverneur fit proposer de rendre la Place aux conditions que  
Mr.

M. le Maréchal de Tallard accorda au Comte de Frise en 1703. On les lui refusa: il se réduisit à demander une Capitulation pareille à celle qui fut accordée par le Prince Eugene à la Garnison de Tournay: Mr. de Villars répondit que Mr. le Prince Alexandre s'y étoit pris deux jours trop tard, & qu'il falloit qu'il se rendit prisonnier de guerre: comme l'on ne pût rien terminer, les Ostages furent renvoyez & le feu recommença de part & d'autre.

Enfin le lendemain vingtième Août à dix heures du matin, les Assiégez arborerent de nouveau le Drapeau blanc, & les Ostages ayans été renvoyez, la Capitulation fut signée sur les quatre heures après midi, par laquelle la Garnison fut faite prisonniere de guerre. Voici en substance les conditions de cette Capitulation.

*Capitulation de Landau.*

Que le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la Place, tous les Officiers & Soldats, tant Infanterie que Cavalerie, seront prisonniers de guerre.

Que le Gouverneur & les principaux Officiers garderont leurs épées, leurs pistolets & leurs équipages, avec la faculté de les envoyer au delà du Rhin.

Que les Officiers Subalternes, audeffous des Capitaines, auront leurs épées simplement & bagage.

Que les Soldats ne seront point dépouillez, ni dispersez de leurs Regimens.

Que toute la Garnison sera conduite à Ha-guenau pour y attendre la volonté & les ordres  
du

du Roi, sur la priere faite par le Prince Alexandre & par l'Etat Major, qui demandent en grace, qu'il plaise à Sa Majesté d'envoyer cette Garnison au delà du Rhin, pour y rester prisonniere de guerre.

Que le Prince Alexandre aura la permission d'aller joindre Mr. le Prince Eugene, pour lui rendre compte de sa conduite & de ce qui s'est passé durant le siege.

Que les principaux Officiers auront aussi la permission d'aller vaquer à leurs affaires pendant trois mois.

Que les Habitans de Landau jouiront des mêmes privileges qu'ils ont jöüi sous la Domination du Roi.

Que le 21. on livreroit la Porte de France aux Assiégeans, les Assiégez ayans un Corps de Garde à la Barriere.

Que le 22. au matin la Garnison évacuera la Place aux conditions ci-dessus, sans qu'il soit permis de débaucher les Soldats, pour les faire deserter leurs Regimens.

Cette Capitulation fut signée au Camp devant Landau le 20. Août 1713. par Mrs. les Maréchaux de Villars & de Bezons, & par le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la Place &c.

*En quoi  
consistoit la  
Garnison  
avant &  
& après le  
siege.*

V. Toutes ces conditions furent exécutées de bonne foi. La Garnison sortit le 22. sans armes & sans Drapeaux; avant le siege elle consistoit en 8500. hommes, y compris deux Compagnies de Cavalerie, deux de Hussars, une de Bombardiers, & une de Mineurs: ceux qui sortirent étoient au nombre de 400. Officiers, 4300. Soldats; il resta dans la Ville 1100. blessez ou malades:

*des Princes &c.* Octobre 1713. 263  
malades : ainsi il y eut environ 2700. hommes tuez.

Quant aux affiegeans, suivant la revûe générale qui en fut faite dix jours après la reddition de la Place, on a trouvé que le nombre des tuez, ou qui étoient morts de leurs blessures, montoit à douze cens quatre-vingts six hommes, y compris les Officiers, les Ingenieurs & les Mineurs : le nombre des bleffez qui restoient en vie au commencement de Septembre, étoit de seize cens quatre vingts-quatorze ; en tout tuez ou bleffez 2980. nombre juste & bien inferieur, à ce que certaines gens ( accoûtumez à tuer de la langue, les François par milliers, ) publioient longtems avant la fin du siege ; car avant que les Lunettes fussent prises, quoi qu'il n'y eût eu que peu de sang répandu de part & d'autre, ils disoient que les François avoient déjà eu 25000. hommes hors de Combat, ce qui emportoit les deux tiers de l'Armée de Mr. de Bezons. A la verité ceux qui raisonnoient de la sorte, n'ont jamais sçû calculer qu'à leur avantage particulier, ou pour celui des ennemis de la Couronne de France, sans que cette multiplication ait tourné à leur profit.

Les Magazins & les Arcenaux de la Ville ont été trouvez mal pourvûs ; cependant on y a encore trouvé 60. piéces de Canon, 18. Mortiers, quantité de Bombes & Boulets, & Mr. le Chevalier de Valory Brigadier des Ingenieurs, fils de Mr. de Valory Lieutenant Général & Chef des Ingenieurs, porta au Roi trente-six Drapeaux & deux Etendars, le jour que la Garnison évacua la Place.

VI. Le

*Mr. de Biron a eu le Gouvernement de Landau.*

*Autres Officiers de l'Etat Major.*

VI. Le Roi a donné le Gouvernement de Landau à Mr. le Marquis de Biron Lieutenant Général de ses Armées, qui a perdu un bras au siege de cette Place. La Lieutenance de Roi a été donnée à Mr. Chastenet Brigadier & Lieutenant Colonel du Regiment de Xaintonge: la Majorité à Mr. de Carbonel, Capitaine des Grenadiers du Regiment de Poitou: Mr. de Verrayon a été fait Aide-Major de la Place; il étoit Capitaine dans la Marine; Mr. Desseville du Regiment de Toulouse, est Capitaine des Portes, & Mr. de la Rouviere commandera dans le Réduit.

## ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.*

*La Paix signée entre les Turcs & les Moscovites.*

I. IL est vrai que la Paix entre la Porte & la Moscovie fut renouvelée pour 25. ans le 25. Juin dernier; que les Ambassadeurs & les Ostages du Czard s'étoient engagés d'en rapporter la ratification de leur Maître pour le 25. Août au plus tard; on attendoit cette ratification avant d'en publier les conditions: on juge qu'elles sont fort rudes pour les Moscovites, puis que les Ministres & les amis du Czard ne désavoient pas qu'ils ont été contraints d'accorder tout ce que le Divan a demandé: entre autres, que  
 „ le Tribut que les Moscovites payoient au  
 „ Kam des Tartares avant le Traité de Car-  
 „ lowitz, seroit rétabli; que le Czard réta-  
 „ bliroit les Cosaques dans leur ancienne  
 liberté,

*Quelques conditions de ce Traité.*



liberté, & leur rendroit le Païs usurpé sur eux, principalement tout ce qui est situé entre les Rivieres d'Orfel & de Samara, qui se jettent dans le Boristhene au dessus de Potowis. Que le Territoire occupé par les Moscovites aux environs d'Asaf, fera cédé au Grand Sultan : Que les Ostages Moscovites rapporteront des preuves suffisantes de ce qu'ils avoient avancé, savoir qu'aucunes troupes Moscovites n'étoient rentrées en Pologne depuis le Traité signé à Falczin, entre le Czard & le Grand Visir qui étoit alors en place; ce qui en faisoit une des principales conditions : Qu'à l'avenir sous quel prétexte que ce soit, le Czard ni aucune de ses troupes, ne pourra point entrer en Pologne, ni se mêler des affaires de cette République.

II. Comme dans ce Traité il n'est fait aucune mention du Roi de Suede, quelques rudes qu'en fussent d'ailleurs les conditions, on ne laissa pas d'en paroître fort content dans plusieurs Cours, principalement dans celles des ennemis de Sa Majesté Suedoise; parce qu'ils se persuaderent que la Porte n'ayant aucune intention favorable pour ce Prince, il leur seroit aisé d'achever d'envahir les Etats : on ne faisoit pas difficulté de dire, que si le Czard perdoit quelque terrain du côté de la frontiere de Turquie, il s'indemniferoit amplement par la conquête des Provinces Suedoises à sa bienséance, & favoriseroit les Danois de s'agrandir du côté du Holstein, Schonen & Norwege; pendant que les Saxons s'empareroient du Duché de Pommeranie.

*Conséquences que les ennemis de la Suede tirent de ce Traité.*

III. Pour

*Mesures que les ennemis du Roi de Suede prennent pour envahir ses Etats.*

III. Pour exécuter ces vastes projets, le Czard redoubla son attention pour faire la conquête de la Finlande, où il fit marcher un plus grand nombre de troupes; celles qu'il avoit en Pommeranie investirent Stetin, & faciliterent aux Saxons leur descente dans l'Isle de Rugen, pour investir ensuite la Forteresse de Stralsfond par mer & par terre: d'un autre côté les Danois se mirent en mouvement pour aller de nouveau faire le blocus de Wismar. Voilà comme on se dispoit à se partager la dépouille du pauvre Roi de Suede, qu'on croyoit entièrement abandonné & accablé de sa mauvaise fortune.

*Le Roi de Prusse demande que les Danois levent le blocus de Tonningen & évacuent les Etats de Holstein-Gottorp.*

IV. Mais lors qu'on y pensoit le moins, on a tiré le Rideau sur le Théâtre de l'Europe, où l'on a apperçû une nouvelle décoration, qui, peut être, apportera un grand changement à la face des affaires, tant en Suede qu'en Pologne. Au mois d'Août le Roi de Prusse, qui s'interesse aujourd'hui à rétablir le calme dans les Etats de son voisinage, fit délivrer une Déclaration aux Ministres du Roi de Dannemarck, tant à Berlin qu'à Hambourg, par laquelle il demande, en qualité de Garant des Traitez d'Altena & de Travendal, que les Troupes Danoises évacuent incessamment les Etats du Duc de Holstein Gottorp, Neveu du Roi de Suede, & qu'elles commencent par lever le blocus de Tonningen: que cette prompte évacuation mettroit Sa Majesté Prussienne en état de terminer par un accommodement les différens du Roi de Dannemarck avec la Maison de Holstein-Gottorp; qu'il ne tiendra qu'à Sa Majesté Danoise d'entretenir  
une

des Princes &c. Octobre 1713. 267

une étroite amitié & intelligence avec Sa Majesté Prussienne, qu'autrement Elle se verroit obligée de prendre des mesures convenables avec les autres Garans des susdits Traitez, pour les faire exécuter & de mettre fin à ces fâcheux démêlez: enfin Sa Majesté Prussienne prie les Ministres Danois, de demander au Roi leur Maître sa dernière résolution & une prompte réponse.

V. Si cette proposition a un peu étourdi les Danois, les Saxons ne l'ont pas moins été de ce qui vient de se passer en Turquie, contre l'attente du Roi Auguste: les changemens qui sont arrivez à la Porte, ont amplement confirmé ce qui fut avancé dans un de nos Journaux, que quelques Lecteurs avoient crû n'être qu'un fait fabuleux; \* ce que je rapporterai un peu plus bas, sont aussi des faits certains, auxquels on peut ajoûter foi: s'ils ne sont pas du goût de tout le monde, ce n'est pas de ma faute; pourquoi ont-ils un goût dépravé pour la verité, lors qu'elle ne les flatte pas?

Les mémoires que j'ai en main, venus en droiture de Turquie, sont un peu differens de ce qu'on a lû dans les Imprimez d'Hollande du 22. Août, dans lesquels on a inferé cette observation: *Le crédit des Suedois est plus bas que jamais à la Porte; la conclusion de la Paix avec les Moscovites fera perdre entierement au Roi de Suede les esperances qu'il avoit fondé. Qu'on avoit signifié un Ordre à ce Prince, que le Grand Seigneur ne voulant pas lui fournir aucune subsistance, il*

*Change-  
mens arri-  
vez en Tur-  
quie, qui ne  
sont pas du  
goût de tous  
les Lecteurs.*

*Circonstan-  
ces fabuleu-  
ses débitées  
sur les affai-  
res de Tur-  
quie.*

*pouvoit*

\* Voyez Septembre page 185.

pouvoit prendre son parti, ou de sortir de la Turquie, ou d'y rester à ses propres dépens; que Sa Majesté Suedoise avoit été si allarmée, qu'Elle ne scavoit plus quel parti prendre; qu'on avoit aussi signifié un Ordre au Roi Stanislas & à tous les Polonois ses Adherans, de sortir de l'Empire Ottoman avant la fin de Juillet, faute de quoi leur désobéissance seroit punie &c. Je ne crois pas que les Auteurs de ces Imprimcz ayent avancé ces faits de leur pur mouvement, sans avoir en main des mémoires bien circonstanciés: ils ne prendront pas en mauvaise part, s'il leur plaît, si je les avertis qu'on les a trompé, & qu'une autrefois ils doivent se défier des nouvelles qui leur viendront de la même source: je recevrai toujours avec plaisir & avec des sentimens de gratitude de semblables avis, qui ne doivent avoir pour but qu'à éclaircir la vérité.

VI. Pour certain, *les crédits* du Roi de Suede & du Roi Stanislas n'ont jamais été dans un plus haut degré dans l'Empire Ottoman, qu'ils y étoient au mois de Juillet, (qui est l'époque des nouvelles que j'ai copiées ci-dessus:) je ne cautionne pas qu'ils restent toujours dans le même état; mais comme il ne s'agit que de rapporter les choses sur le pied qu'elles sont aujourd'hui; voici l'Extrait de plusieurs Lettres du mois de Juillet, venues à droiture d'Andrinople, de Bender & de quelques autres Places de Turquie.

Extrait de plusieurs Lettres de Turquie,  
dattées du mois de Juillet 1713.

Tous les divers événemens arrivez en Tur- *Nouvelles*  
quie depuis que le Roi de Suede s'y est *de Turquie,*  
refugié, ont engagé les Chrétiens à considé- *où l'on re-*  
rer les Ottomans comme une Nation très-in- *marque*  
constante : peut être que les gens éclairés dans *l'habileté &*  
la politique, changeront bientôt de sentiment, *la politique*  
& qu'ils avoueront, que ceux que nous nom- *de Otto-*  
mons Infideles, quant à la Foi de l'Evangile, *mans.*  
sont très fideles dans leurs promesses & dans  
leurs Alliances : on peut même dire qu'ils sont  
de très habiles Politiques : car ils tournent  
toujours à leur profit, la désunion des Prin-  
ces Chrétiens, & trouvent dans leurs dispu-  
tes des moyens d'agrandir leur Empire. Le  
pouvoir despotique du Grand Seigneur lui fait  
mettre toutes les fois qu'il le juge à propos,  
de nombreuses Armées sur pied, avec beaucoup  
plus de facilité & moins de dépense qu'aux  
Princes Chrétiens.

Le refuge ou l'azile que Sa Hauteſſe a don-  
né au Roi de Suede, a comblé de confusion  
plusieurs Potentats de la Chrétienté; mais le  
Sultan en a sçû tirer un très-grand avantage,  
puis qu'il lui a déjà procuré la restitution  
d'une partie du terrain qu'il avoit perdu par  
la Paix de Carlowitz : il n'y a encore que le  
Czard de Moscovie qui ait commencé de re-  
stituer : il est à craindre que la trop grande  
liaison du Roi Auguste avec le Czard, ne lui  
coûte quelque lambeau de sa Domination :  
mais abandonnons les reflexions, pour venir  
aux faits nouveaux qui viennent de se passer  
dans l'Empire Ottoman & sur ses frontieres.

*Le Grand Sultan se déclare le Protecteur du Roi Stanislas & prend la resolution de le rétablir sur le Trône de Pologne.*

Sa Hauteſſe & Son Conſeil n'ignorant pas cette grande liaiſon entre le Roi Auguſte & le Czard, laquelle a fait ſoupirer les États du Nord depuis un grand nombre d'années, étant d'ailleurs perſuadée que tant qu'Elle aura pour voiſin un Prince qui obſerve auſſi mal ſes Traitez que le Czard a fait les ſiens, ſa frontière ne ſera pas en ſûreté; Elle convoqua un grand Divan, où l'on examina ſ'il étoit de l'intérêt & de la gloire de la Porte, de laiſſer ſans ſecours le Roi Stanislas, l'ayant reconnu Roi de Pologne, (de même que tous les Princes de l'Europe,) après que le Roi Auguſte eût abdiqué la Couronne, & qu'il ſe fût dépoſtillé de la Dignité & autorité Royale par le Traité d'Alt Raënſtadt, dont on fit la lecture dans l'Assemblée; la reſolution fut priſe de rétablir Stanislas ſur le Trône de Pologne, & d'obliger les Polonois à le reconnoître pour Roi.

Ce reſultat fut tenu ſecret pendant quelques jours: c'étoit pour donner le tems aux troupes Ottomannes de ſ'avancer vers la frontière avec une nombreuſe Artillerie: le Kiouſé Bacha qui avoit été nommé Seraskier pour commander l'Armée, étant allé prendre congé de Sa Hauteſſe, fut inopinément déclaré Bacha de Belgrade & Abdi Bacha de Bender, tres-affectonné pour les Rois de Suede & Stanislas; fut en même tems déclaré Seraskier pour commander l'Armée Ottomanne, avec ordre de ſe rendre ſur la frontière, pour aſſembler toutes les troupes diſperſées le long du Danube & dans les Provinces voiſines. On donna ordre aux troupes d'Europe & d'Asie, qui étoient aux environs d'Andrinople & de Conſtantinople, de prendre la même route, de même qu'à un train d'Artillerie de 150. piéces de Canon.

Le

Le Kan des Tartares qui étoit à Andrinople, reçût aussi ses ordres pour aller assembler les troupes, afin d'agir de concert: Plusieurs Seigneurs Polonois & le Secretaire du Roi Stanislas partirent en même tems pour aller joindre ce Prince à Bender: de sorte qu'au 25. Juillet il ne restoit plus aux environs d'Andrinople que le Roi de Suede & sa petite Cour, il est toujours logé au Serail de Hassau Bacha, que Sa Hauteffe lui a fait préparer: ce Prince est dans une grande veneration en Turquie; on y admire sa constance & sa grandeur d'ame: il a eu deux attaques de fièvre, mais il en étoit parfaitement guéri le 25. Juillet, qui est la date des plus fraîches Lettres que nous ayons de ce Pais là: il a fait agréer à Sa Hauteffe de ne pas s'éloigner d'Andrinople jusqu'au retour du Courier Moscovite, qui doit rapporter la ratification du Traité conclu avec les Ministres du Czard: il semble que ce Prince prévoit que ce Traité ne sera pas ratifié, ce qui seroit un contre-tems fâcheux pour les Ministres Moscovites: il est bien aisé aussi de voir quelle issue aura l'entrée de Balet du Roi Stanislas en Pologne, pour convaincre de plus en plus sa Hauteffe, que le Masovie ne lui a pas accusé plus juste que les Ministres du Czard; car il a dit aux Ministres de la Porte, *qu'il n'y avoit ni Senateur ni Gentilhomme en Pologne, qui ne fût affectionné pour le Roi Auguste, & qu'aucun ne vouloit se soumettre au Roi Stanislas; c'est dont on fera bientôt éclairci.*

VII. Il est venu d'autres nouvelles de Turquie par la Pologne, qui ne sont pas plus avantageuses que celles-là au Roi Auguste.

*Le Mufti &  
le Grand  
Chancelier  
de l'Empire  
Ottoman dé-  
posés.*

guste. Elles disent entre autres que le onze Juillet, Reis Effendi Grand Chancelier de l'Empire Ottoman, avoit été privé de sa Charge, qui fut donnée à Machmud Effendi, ci-devant Kadileskier de Romelie: que le 14. du même mois le Mufti avoit aussi été déposé: on n'en a pas donné d'autre raison si ce n'est qu'ils avoient reçu depuis quelques mois de riches presens de la part des Ministres Moscovites & de celle du Palatin de Masovie Ambassadeur du Roi Auguste, pour les engager dans les interêts de ces deux Princes. Je dois observer en passant, que les Lettres d'Andrinople des 23. & 25. Juillet venuës à droiture, ne font aucune mention de cette déposition: on n'auroit pas omis cette circonstance, si le fait est véritable: peut-être aussi que ceux de qui j'ai reçu ces Lettres, l'avoient déjà mandé, & que le paquet s'est perdu: car depuis quelques mois les Saxons & les Polonois affectionnez au Roi Auguste, ouvrent toutes les Lettres qui viennent, ou qu'ils soupçonnent venir de Turquie.

VIII. C'est, dit-on, par l'interception de ces Lettres, qu'on a découvert l'intelligence & la correspondance que plusieurs Senateurs & grands Seigneurs du Royaume entretenoient avec le Roi Stanislas: soit qu'il y ait preuve ou simple soupçon par ordre du Roi Auguste, on arrêta le 8. Août le Comte Jablonowski Palatin de Russie, dont le pere a été Grand Maréchal de l'Armée de la Couronne: son Secretaire & tous ses papiers ont été saisis: on croit que le principal crime de ce Seigneur est d'avoir refusé au Sr. Lupochio Officier Moscovite venu depuis peu de  
Turquie,

*Le Roi Au-  
guste fait ar-  
rêter le Pa-  
latin de Rus-  
sie & pour-  
quoi.*



*des Princes &c.* Octobre 1713. 273

Turquie, le certificat que les Ministres du Czard & le Palatin de Mazovie faisoient demander; c'est une attestation *que depuis le Combat de Falczin sur le Pruth, donné le 20. Juillet 1711. les Troupes Moscovises n'étoient point entrées en Pologne, & qu'il n'y en restoit aucunes.* Cet Officier a demandé de pareilles déclarations au Grand Général, aux Commissaires de la République & aux Majors Génératix des Armées de Pologne & de Lithuanie; j'ignore s'ils les ont donné au préjudice d'une vérité connue de tout le Royaume: mais il est certain que le Palatin de Russie la refusa.

IX. Cet emprisonnement fut suivi de plusieurs autres: par ordre du même Roi Auguste on enleva la nuit du 18. au 19. Août plusieurs personnes de considération à Dantzick, Vilelibre, où se croyans en sûreté contre toute sorte de violence de la part du parti Saxon, elles s'y retirèrent, lors que ce Prince revint en Pologne, pour remonter sur le Trône qu'il venoit d'abdiquer: on prit dans leur lit les Epouses du Palatin de Kiovie, du Général Smiegielski, le Tresorier & le Secrétaire du Roi Stanislas, & plusieurs Seigneurs de son parti. On les conduisit d'abord à Mariembourg, d'où l'on les a transféré en Saxe, & le Palatin de Russie dans la Forteresse de Konigstein, à trois lieues de Dresden: ces emprisonnemens font grand bruit dans toute la Pologne, où l'on les envisage comme de nouvelles infractions à la liberté du Royaume & de la Noblesse Polonoise: cela a obligé plusieurs Grands Seigneurs d'abandonner leurs maisons: les uns se sont retiré dans les terres du Roi de Prusse

*Autres personnes de considération que le Roi Auguste fait enlever.*

se, d'autres en Silesie, & d'autres sont, à ce qu'on croit, allez joindre le Roi Stanis.

*Armée des Turcs & le Roi Stanislas arrivées sur la frontière de Pologne.*

X. Dans le tems qu'on exécutoit les ordres donnez pour ces enlevemens, le Roi Auguste reçut Couriers sur Couriers, dépêchez de Leopold, de Caminieck & des Provinces frontieres, pour donner avis à ce Prince, qu'une Armée formidable de Turcs & Tartares, étoit arrivée près de Choczin sur le Niefter, qui n'est qu'à cinq lieues de Kamienieck: qu'on travailloit à établir des Ponts pour passer ce Fleuve & entrer dans la Ruffie: que le Roi Stanislas, le Palatin de Kiovie & tous les Polonois qui s'étoient sauvez en Turquie, s'avançoient aussi de ce côté-là: qu'il y avoit un Commissaire Turc chargé d'une Commission pour la communiquer à la Republique: que le dessein du Sultan étoit de rétablir le Roi Stanislas sur le Trône, ou de déclarer la guerre à la Pologne: Enfin par ces lettres le Roi Auguste étoit prié de se rendre incessamment à l'Armée avec le plus de troupes qu'il pourroit, pour faire tête à ses ennemis: il est aisé de comprendre quelle fut la surprise de ce Prince, lors qu'il apprit la premiere nouvelle de ce mouvement: elle fut d'autant plus grande, que huit à dix jours auparavant il avoit reçu avis du Palatin de Masovie son Ambassadeur à la Porte, qu'il n'y avoit rien à craindre; que le Grand Seigneur & tous ses Ministres étoient dans de très-bons sentimens: qu'au premier jour il auroit audience de Sa Hautesse, & renouvelleroit la Paix de Carlowitz à des conditions beaucoup plus honorables que n'avoient fait les Moscovites; Que l'Envoyé du

*Surprise & embarras où cette nouvelle jette le Roi Auguste.*

Roi

Roi Stanislas n'avoit point été écouté à la Porte, & qu'on lui avoit même ordonné de se retirer avec honte & confusion: Voilà comme les Saxons & les autres partisans du Roi Auguste parloient à Varsovie au commencement d'Août, des affaires de Turquie. Ce Prince étoit, sans doute, beaucoup mieux informé de leur véritable situation: mais on étoit bien aise d'entretenir le public dans ces agréables idées, en attendant que Sa M. eût fait arrêter ceux qui lui paroïssent suspects. Les suites nous apprendront quel sera le dénoüement de cette nouvelle Tragédie, & si la Pologne n'aura pas lieu de se repentir de sa désunion, qui a déjà causé la désolation du Royaume, & procuré la ruine de plusieurs Etats voisins. C'est une vérité constante; que l'union de cœur & la bonne harmonie entre les Sujets, est le plus grand avantage & le bien le plus solide d'un Etat.

*Malheur à vous si la discorde,*

*Vous met en proye d'un ennemi:*

*Heureux l'Etat qui vit en parfaite concorde;*

*C'est l'unique moyen de le voir affermi.*

XI. Dans le Journal d'Août page 118. nous fîmes mention, ( sur des avis venus de Saxe, ) d'une fâcheuse affaire arrivée à Mr. le Prince de Lubomirski: mais comme je viens d'être informé; que ces premiers avis ont été fautifs dans les principales circonstances, j'ai crû que suivant mon inclination, je devois joindre ici l'éclaircissement qu'on me donne sur cette affaire, afin que la vérité soit connue du public.

Voici en propres termes l'explication que m'en a envoyé un homme qui ne fige pas sa Lettre.

„ Le 24. Avril. Jour de St. George ,  
 „ Fête du Prince Lubomirski, plusieurs de  
 „ ses amis solemniserent sa Fête dans son  
 „ Château de Reschow. Mr. Jelec \* y vint  
 „ aussi , quoi que le Prince ne fut pas pré-  
 „ venu en sa faveur. Après le repas & avoir  
 „ bien dansé , le Prince & Mr. Jelec com-  
 „ mencerent à se piquer : ils se dirent des  
 „ choses peu obligeantes ; mais l'affaire fut  
 „ calmée par les conviés , au moins en ap-  
 „ parance. Sur le soir le Prince disparut ,  
 „ sans qu'aucun des invitez y fit attention ;  
 „ quelque tems après Mr. Jelec le suivit ,  
 „ ils sortirent ensemble du Château & pas-  
 „ serent deux ponts ; ils se battirent , & Mr.  
 „ Jelec ayant eu le malheur de succomber ,  
 „ fut tué. Voilà Mr. le veritable recit de  
 „ cette affaire &c.

Je prie ceux qui me donneront des éclair-  
 ciffemens, soit de cette nature ou autres de se  
 faire connoître ; afin qu'on persuade le pu-  
 blic de la verité , parce que des avis don-  
 nez *incognito*, sur tout lors qu'il ne s'agit  
 que de rendre témoignage à la verité , pa-  
 roîtront toujours suspects à bien des Lec-  
 teurs, lors que je ne serai pas en état de les  
 leur certifier veritables ; & je ne suis pas  
 homme à donner cette affirmative, sur des  
 Lettres anonimes : on a accoûtumé de re-  
 presenter l'*amour* les yeux bandez ; mais le

*verité*

\* L'avis de Saxe l'avoit nommé Jalasse, &  
 le faisoit de la Maison de Potoski ; mais on  
 m'assûre qu'il n'en est pas.

*des Princes &c.* Octobre 1713. 277  
verité n'est jamais mieux connue, que lors  
qu'elle paroît sans masque.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra-  
ble en ANGLETERRE depuis le  
mois dernier.*

I. **C**OMME le Parlement Britannique *La Reine*  
qui fut congédié le 27. Juillet, ainsi *convoque un*  
que nous l'avons remarqué ailleurs, \* avoit *nouveau*  
achevé son Trianaire; la Reine, aux for- *Parlement.*  
mes ordinaires, déclara que ce Parlement  
étoit dissous; le 30. Août Sa M. fit pu-  
blier une proclamation pour en convoquer  
un nouveau l'hiver prochain, & l'on expé-  
dia les Commissions nécessaires pour pro-  
céder à l'élection des Membres de la Cham-  
bre basse, & à celle des seize Pairs d'Écos-  
se. On apprend de toutes les Provinces du  
Royaume que le parti des *Wigs* brigue de  
tous côtez pour gagner des suffrages dans *Brigues*  
les élections: mais comme les peuples com- *des Wigs*  
mencent à ressentir les fruits & les avanta- *pour les élec-*  
ges de la paix, & qu'ils n'ignorent pas qu'il *tions.*  
n'a pas tenu à ce parti que la guerre n'ait  
continué plus longtems, que même il vou-  
droit encore susciter de nouveaux troubles  
& des divisions dans le Royaume: ces con-  
siderations leur donneront l'exclusion dans  
bien des endroits: Les *Wigs* en sont mê-  
me persuadés, mais leur animosité contre  
les *Toris* ou Anglicans rigides, zelateurs de  
la paix & du repos de leur patrie, leur fera  
tout tenter pour du moins affoiblir ce par-  
ti.

V 3

II. La

\* Voyez *Septemb.* page 200.

*Gratifications que la Reine donne à plusieurs Seigneurs de son Royaume.*

II. La Reine continuë de donner des preuves de sa satisfaction envers plusieurs Seigneurs qui l'ont servi fidelement; soit dans les Commandemens qu'elle leur a donné dans ses Armées, soit dans les postes du Ministère & du Gouvernement où elle les a placez, & dont les services signalez ont beaucoup contribué à l'avancement de la paix: parmi un grand nombre de gratifications que cette Princesse a données, Mr. le Duc d'Ormond outre le Gouvernement des cinq Ports, a eu une pension de cinq mille livres sterling pour quinze ans, à prendre sur les revenus de la Couronne en Irlande, dont il a été Viceroi: Le Lord Asburnham a été fait Capitaine de la Compagnie des Gardes du Corps qu'avoit le Comte de Portland, fils de feu Mr. Benting, qui étoit favori du feu Roi Guillaume: Ce Comte a été privé de cet Emploi par son peu d'attachement au Gouvernement present.

Le Comte de Portmore ci-devant Général des Troupes Angloises en Portugal, a été gratifié du Gouvernement de Gibraltar: Le Comte de Darmouth a succédé à la Charge de Garde du Sceau privé qu'avoit l'Evêque de Bristol, qui vient d'être fait Evêque de Londres: La Charge de Secrétaire d'Etat qu'avoit le Comte de Darmouth, a été conférée à Mr. Bronckley Orateur de la Chambre des Communes: Le Duc de Northumberland a été fait Conseiller du Conseil privé: La Chancellerie de l'Echiquier ou Conseil des Finances, a été donnée au Chevalier Guillaume Windham. Le Général Hill a été envoyé à Dunkerque en qualité de Commissaire Général. La Reine a fait

*des Princes &c.* Octobre 1713. 279  
fait la distribution de plusieurs autres graces  
& emplois, tant d'épée, de Robbe, que de  
Finance.

III. On peut mettre au nombre des gra-  
ces que la Reine a conferées depuis peu,  
la dignité de Chevaliers de l'Ordre de la  
Jartiere qui fut donnée le 15. du mois  
d'Août aux Ducs de Beaufort & de Kent,  
au Comte d'Oxford Grand Tresorier, au  
Comte Pawlet Grand Maitre de la Maison  
de la Reine, au Comte de Petersborough,  
& au Comte de Strafford, qui fut repre-  
senté par Procureur, parce qu'il étoit en-  
core en Hollande, faisant la fonction de  
Plenipotentiaire de la Reine aux conferan-  
ces de la paix d'Utrecht.

*Nouveaux  
Chevaliers  
de l'Ordre  
de la Jartie-  
re.*

IV. Voici des graces d'une autre natu-  
re; la Reine en consideration de la paix a  
donné grace à plusieurs prisonniers, dont  
quelques-uns meritoient la mort: On a  
commué la peine de 18. de ces malheureux,  
à être enfermez pour un an dans la mai-  
son de correction: trois autres à être exiléz  
dans les Colonies de l'Amerique, & 33.  
autres ont été mis en liberté sans autre châ-  
timent que celui de la prison qu'ils ont  
souffert, jusqu'à ce que leurs lettres de gra-  
ce eussent été enterinées à la Cour d'Old-  
Bailly.

*Graces  
accordées à  
plusieurs  
criminels.*

V. Sans doute que dans le dernier vo-  
yage que Mr. le Duc de Marlborough a  
fait en Allemagne, il n'a pas trouvé le se-  
cret de se rétablir dans l'honneur des bon-  
nes graces de la Reine sa Souveraine; puis  
que cette Princeffe a revoqué la Patente  
qu'elle avoit ci devant donnée; par laquelle  
Sa M. acorderoit à ce Milord la faculté de  
nom.

*Patente  
en faveur  
de Mr. de  
Marlbo-  
rough revo-  
quée.*

nommer à certains Emplois & Benefices; ce qui n'avoit pas peu servi à lui acquérir & à lui affectionner, par reconnoissance, un grand nombre de creatures, tant à l'Armée que dans le Royaume. Les plus grands hommes du monde ont fait des fautes, même les Patriarches, les Prophetes & les Saints, comme David, Salomon & Saint Pierre: Heureux sont ceux qui les ont corrigées par un repentir fait à bonne heure.

*La Reine  
casse ses Re-  
gimens de la  
Marine.*

VI. Comme le rétablissement de la paix rend en Angleterre les Troupes Maritimes inutiles: La Reine voulant décharger ses Peuples de l'entretien de ces Troupes, a nommé des Commissaires pour casser tous les Regimens qui servoient sur la Flotte la guerre derniere; se reservant le droit de pourvoir à la subsistance des Officiers & des Invalides.

*La Reine  
crée sept  
Evêques &  
un Arche-  
vêque en  
Amerique,  
en faveur  
du jadis  
Evêque de  
Bristol pre-  
sentement  
Evêque de  
Londres.*

VII. Nous avons déjà dit que la Reine avoit nommé Mr. l'Evêque de Bristol à l'Evêché de Londres: Nous devons ajouter que Sa M. a encore donné à ce Prelat le titre d'Archevêque des Colonies Angloises en Amerique, dignité qu'elle vient d'ériger en sa faveur: Cette Princesse a en même tems créé sept nouveaux Evêques dans ses Colonies du nouveau monde, qui seront Suffragans du nouvel Archevêque. Cette création ne surprendra pas ceux qui savent que depuis le Regne d'Henri VIII. les Princes & Princesses qui ont monté sur le Trône Britannique, ont uni le pouvoir spirituel à l'autorité Royale, comme étant les Chefs de l'Eglise Anglicane.

L'Evêché de Bristol étant venu à vaquer par la promotion dont je viens de parler, la  
Reine



ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.*

I. JE joins ici deux lettres, qui quoi que déjà publiques, peuvent n'avoir pas été vûës de tous mes Lecteurs: ce sont des preuves de la bonne & parfaite intelligence rétablie entre la Couronne de France & la Republique d'Hollande, malgré les mauvaises intentions de quelques Perturbateurs du repos de l'Europe: La premiere de ces lettres fut écrite par Mrs. les Etats Généraux au Roi T. C. la seconde c'est la réponse que ce Monarque leur a faite.

*Lettre des Etats Généraux au Roi T. C.*

Nous aurions témoigné plus promptement à Votre M. de même que nous l'avons déjà fait éclater publiquement. la joye que nous ressentons de la paix que nous venons d'avoir l'honneur de conclure avec elle, si nous n'eussions pas formé le dessein de le faire d'une manière salemelle par une Ambassade extraordinaire. La longueur dans les délibérations assez ordinaire aux Republicques, & attachée particulièrement à la constitution de nôtre Gouvernement, n'a pas permis que nous ayons pu jusqu'à present exécuter ce dessein: Nous esperons pourtant d'être bientôt en état de pouvoir l'accomplir. En attendant, nous  
n'avon

*Lettre des  
Etats Géné-  
raux au Roi  
T. C.*

n'avons pas voulu differer plus longtems de donner à V. M. des assurances sinceres de nos sentimens respectueux pour sa Personne Royale, & du grand contentement que la paix nous donne, lequel sera d'autant plus parfait, s'il plait à V. M. de nous rendre avec elle sa premiere affection. La haute idée que nous avons, SIRE, de vôtre magnanimité, nous en donne des esperances très-fortes, & nous flate agréablement que le retour de la paix ne nous procurera pas seulement le repos, mais aussi l'honneur de vôtre bienveillance. Nous nous en flatois d'autant plus que la guerre n'a en rien diminué le profond respect que nous avons pour V. M. Au contraire nous nous trouvons animez d'un veritable desir, & d'un nouvel empressement de regagner cet avantage, & de voir revivre cette bonne intelligence qui a fait ci devant la grande partié de nôtre bonheur. S'il ne dépend que de nos soins d'y parvenir, nous n'en omettrons aucuns, tant par l'exacte observation des Traitez, que par tout ce qui pourra marquer le plus efficacement le desir ardent que nous avons de vivre avec V. M. dans une parfaite & bonne correspondance. Nous prions V. M. d'agréeer ces sentimens, jusqu'à ce que nous puissions les lui faire declarer plus amplement par nos Ambassadeurs. Cependant nous faisons bien des vœux pour la prosperité de V. M. & nous prions Dieu &c. A la Haye ce 21. Juillet 1713.

des Princes &c. Octobre 1713. 283

Réponse de Sa M. T. C.

Trés-chers, grands Amis, Alliez, &  
Confederez.

**V**Os sentimens pour nous & pour le main-  
tien de la paix sont si bien exprimez. *Lettre du*  
dans la lettre que vous nous avez écrite le Roi T. C. aux  
21. du mois dernier, que vous n'y pouvez rien Etats Géné-  
ajouter qui nous fût plus agréable que vôtre raux.  
empressement à nous en assurer, sans attendre  
le départ des Ambassadeurs extraordinaires  
que vous avez dessein d'envoyer incessamment  
auprès de nous. Nous voulons aussi prévenir  
le compte qu'ils vous rendront de l'affection  
que nous avons pour vous: & dès à present  
nous vous assurons avec autant de plaisir que  
de sincerité, que nous reprenons les anciens  
sentimens que nous avons eus, aussi bien que  
les Rois nos Predecesseurs, pour vôire Repu-  
blique; que nous contribuerons de tout nôtre  
pouvoir à son repos & à ses avantages, &  
que nous prétendons répondre aux souhaits que  
vous faites pour nôtre conservation, en entre-  
tenant desormais avec vous une union con-  
stante, & capable d'effacer le triste souvenir  
des divisions passées. Sur ce, nous prions Dieu  
qu'il vous ait, très chers, grands Amis, Al-  
liez & Confederez, en sa sainte garde. Ecrit  
à Marly le 3. Août 1713. Vôire très bon Ami,  
Allié & Confederé. Signé LOUIS, & plus  
bas COLBERT.

III. Mrs. les Etats Généraux, ou leurs  
Députez établirent des Bureaux à Menin,  
Tournay, & dans les autres Places de la  
fron-

*Les Etats  
Généraux  
revoquent  
les droits  
établis dans  
les Places de  
la frontiere  
Françoise.*

frontiere Françoise, lors que dans la dernière guerre les armes des A-liez en eurent fait la conquête: On exigeoit dans ces Bureaux pour le compte de leurs H. P. les droits d'entrée & de sortie de toutes les Marchandises étrangères, sans excepter celles qui venoient d'Angleterre, ni même celles de la fabrique des Provinces communément nommées *Païs-Bas Espagnols*: comme ces nouveaux droits ont paru préjudiciables au commerce des Anglois, & à celui des *Païs-Bas*, & qu'on continuoit depuis la paix à les percevoir dans les Places que la Cour de France a cedées pour la *Maison d'Autriche*, par les derniers Traitez d'Utrecht, on en a porté des plaintes réitérées aux Etats Généraux, qui enfin ont supprimé ces droits, & revoqué les Commissions de ceux qui en faisoient la recepte, afin de donner un plus libre cours au commerce des *Païs-Bas*.

*Declara-  
tion que  
Mrs. les  
Etats Géné-  
raux font  
faire à la  
Regence des  
Païs-Bas.*

IV. Par des avis venus de ce *Païs-là*, on mande que Mr. van den Berg Député de Mrs. les Etats Généraux, avoit notifié à la Regence & au Conseil des Finances de Brabant & de Flandres, que leurs H. P. prétendoient de disposer du tiers des revenus des Châtellenies d'Ypre, Tournay, dépendances de Menin, & autres territoires conquis ou abandonnez par la Couronne de France, que les autres deux tiers seroient employez aux besoins du *Païs*: sur quoi les zelcz pour la *Maison d'Autriche* représenterent que cet accroissement des *Païs-Bas*, dont la Souveraineté étoit destinée pour l'Empereur, ne seroit pas sur ce pied-là d'un grand avantage à Sa M. I. Mr. van den Berg

*des Princes &c.* Octobre 1713. 285  
Berg leur repliqua, que c'étoit là un point dont ils devoient peu se mettre en peine; que L. H. P. sauroient bien regler leurs intérêts avec Sa M. I. & que la Cour de Vienne ne desaprouveroit pas ce que Mrs. les Etats Généraux regleroient & ordonneroient à ce sujet.

V. Leurs H. P. ont nommé pour Commandant dans la Ville de Luxembourg, le Major Général Mr. Du-Portail, en la place de Mr. Colliar Lieutenant Général, qui, dit-on, s'est demis volontairement de cet Employ.

*Nouveaux  
Commandant  
dant Hol-  
landois à  
Luxem-  
bourg.*

VI. On a commencé le neuvième Septembre à décharger la caisse Militaire de la République d'Hollande, de l'entretien des Troupes qu'on juge être inutiles à l'Etat: les Compagnies à la solde de Leurs H. P. (excepté celles qui viennent de Catalogne, auxquelles on n'a pas encore touché.) ont été réduites, sçavoir celles de Cavalerie, à un Capitaine, 1. Lieutenant, 1. Cornette, un Quartiermestre (ou Maréchal des Logis) un Trompette, un Ecrivain & 25. Cavaliers: celles d'Infanterie, 2. Capitaines; 2. Lieutenans, 2. Enseignes, un Sergent, un Tambour, un Ecrivain & 36. Soldats.

*Reforme  
des Troupes  
de Hollande.*

## ARTICLE IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

I. I L y a quelques années \* qu'en parlant des sçavantes conferances qu'on tient à Lion toutes les semaines sur ce qui regarde les

\* Voyez Toms X. de cet Ouvrage page 304.

*Dissertation sur les feux de joye par Mr. Mahudel.*

les Sciences; j'eue occasion de parler d'un jeune Medecin, qui brille beaucoup dans ces assemb'ées par sa profonde érudition. C'est Mr. Mahudel originaire de Langres. Il lut dans une conferance du mois de Juillet dernier une savante Dissertacion qu'il a faite sur les feux de joye: ceux qu'on a fait dans toutes les principales Villes de France au sujet de la paix, lui en fit naître la pensée. Voici quelques unes des observations de ce Docteur.

Il remarque qu'autrefois on faisoit des illuminations sur les tombeaux des Martirs, la veille du jour qu'on celebrôit leur fête; mais que les Conciles, sur tout celui d'Elvire, les abolirent, excepté celui de la veille de Saint Jean-Baptiste, qui étoit déjà en usage dans le cinquième siecle, & dont il est parlé dans le Concile d'Agde. Cette ceremonie étoit observée chez les Sarasins & chez les Turcs; mais les Papes la sanctifierent dans les suites.

Ces illuminations nocturnes qu'on faisoit sur les tombeaux des Martyrs furent appellées *Vigiles*; elles furent changées en feux de joye pour la veille de la Fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul; dans plusieurs endroits on les fait encore le jour de leur Fête. Comme les premiers Chrétiens, encore mêlez avec les Gentils, dans les premiers siecles de l'Eglise, avoient peine de se sevrer des spectacles publics, qui se donnoient aux Fêtes Payennes; les Papes, autant pour s'accommoder à leur portée, que par un esprit de reverence, changerent les illuminations qui se faisoient à Rome, en celles qu'on pratique le jour de la Purification de la Sainte Vierge, vulgairement nommée la *Chandeleur*. On attribue ce changement

*des Princes &c.* Octobre 1713. 287  
changement au Pape Serge; on lit aussi dans un Sermon d'Innocent III. que la Fête de la *Chandeleur* a été substituée à celles de la Déesse *Cerez*, où l'on faisoit de grandes illuminations, & où les femmes portoient des flambeaux.

Dépuis la naissance du Christianisme & la décadence de l'Empire Romain, (dit Mr. Mahudel,) l'histoire nous fournit peu de mémoires des feux de joye, si ce n'est à l'occasion de ces Fêtes, jusqu'à la fin du XIII. Siècle, qu'on eût par l'invention de la poudre, un moyen de donner au Public des spectacles agréables, par la vivacité, le bruit, la couleur & les autres effets de ce feu.

Quoi que les Allemands se donnent la gloire de cette invention, on apprend par des Relations Portugaises, que les Portugais furent fort surpris, lors qu'abordans pour la première fois à la Chine, ils y virent des Vaisseaux équipés & armés de Canon, dont les décharges se faisoient en ordre de Bataille: c'est une preuve que les Chinois sont inventeurs de la poudre & du Canon; Bertholde Swart, ce Moine Allemand, auquel on en a attribué la découverte, n'a été que le distributeur d'un secret, que les Tartares avoient eu les premiers de la Chine, & qu'il apprit d'eux dans un voyage qu'il fit en Moscovie en 1380. Il auroit été à souhaiter pour les Européens, que ce Moine ne se fût occupé qu'aux devoirs de son état, puis que sa découverte n'a servi, pour ainsi dire, qu'à précipiter la vie d'une infinité de Chrétiens, ou à faire des malheureux.

II. Voici le titre d'un Livre de piété, qu'on trouve chez Pierre Bienfait & Louis Guerin  
Libraires

Libraires de Paris. Nouvelle Traduction de l'Office entier de la sainte Vierge, avec des explications sur chaque verset, & des Reflexions sur nos mœurs; propre aux Ordres, Communautés, Congregations & autres personnes seculieres qui recitent ce saint Office; dédié à la très-sainte Vierge, par un Pere de famille, ancien Avocat au Parlement de Paris.

L'Office de la Vierge par le Sr. Lordelot.

On est dispensé de faire des Extraits de ces sortes de livres de spiritualité; on les met entre les mains des Chrétiens, & sur tout ceux qui conformément aux intentions de l'Eglise Catholique, ont une devotion particuliere pour la sainte Mere de nôtre Divin Sauveur: afin qu'ils les lisent & relisent avec ferveur tous les jours de leur vie; car ce ne sont que des prieres extraites des Pseaumes du Prophète Royal, du Cantique des Cantiques, & des autres Livres sacrez: le Livre dont je parle, qui est un in 8°. de 372. pages, d'une belle édition, a déjà reçu les éloges qu'il merite de la part des Sçavans Journalistes de Paris & de Trevoux. Je me contenterai d'y ajoûter, que les ames devotes sont redevables de cet Ouvrage au Sr. Lordelot, qui après avoir brillé dans le Bareau pendant un grand nombre d'années, a employé ses vieux jours à cette traduction, en faveur d'une de ses filles Religieuses de la Visitation, qui n'entendant pas la Langue Latine, a voulu lui rendre cet Office intelligible, pour redoubler sa devotion & celle de tous ceux qui voudront s'en servir pour embrazer leur pieté & goûter avec plus d'attention, l'onction que Dieu répand dans le cœur de ceux qui chantent ses Divines loüanges.

III. Un Pere Carme a donné au Public un

Ouvra-



Ouvrage, qui a pour titre, *Reflexions sur les ré-*  
*gles & l'usage de la Critique.* Parmi quelques  
notes que ce Religieux a fait, j'en rapporte-  
rai deux. Quoi que, dit-il, la mort du  
Roi d'Angleterre Jacques II. se soit, pour  
ainsi dire, passée sous les yeux de l'Auteur  
du Dictionnaire Historique de Moreri, de  
l'édition de 1704. cependant il a mis la mort  
de ce Prince en 1702. quoi qu'elle soit ar-  
rivée en 1701. L'Auteur des remarques sur  
cette édition imprimées en 1706. à décou-  
vert cette faute à Mr. Vaultier, qui l'a  
corrigé aussi bien que plusieurs autres dans  
l'édition de 1707.

*Erreur  
commise sur  
le tems de la  
mort du Roi  
Jacques II.*

Notre Carme accuse juste en plaçant la mort  
de ce Prince en 1701. (ce fut le 16. Septembre,  
comme je l'ai rapporté dans la seconde Partie  
du Supplément de ce Journal page 204.) mais  
il se trompe en attribuant au Sr. Vaultier d'a-  
voir corrigé ces erreurs dans l'édition de 1707.  
qui n'y fit pas une seule ligne: cette gloire  
ou cette exactitude est uniquement dûe au  
Pere Ange Augustin déchaussé, qui peu après  
cette édition alla résider à Perpignan où il est  
encore. \* Le Carme place ensuite les paroles  
rapportées par l'Auteur des remarques, lors  
qu'il dit après lui, au sujet de la mort du Roi  
Jacques II.

*Erreur sur  
l'Editeur de  
Moreri en  
1707. dont le  
P. Ange est  
Auteur.*

„ Cette méprise dans la suite des tems,  
„ pourra faire naître des procez entre les Chro-  
„ nologistes, fondez sur des titres incontestables:  
„ les uns placeront cette mort sous l'an-

X

\* Si le Pere Carme avoit jeté les yeux sur  
le Tome VI. de ce Journal page 125. & suivan-  
tes, il n'auroit pas ignoré cette vérité, & auroit  
rendu au Pere Ange la justice qui lui est le-  
gitimement due.

„ née 1701. & les autres viendront, l'édition  
 „ de 1704. à la main, (il faudra donc que  
 „ ce soit la main de Gargantua,) souténi  
 „ que ce Prince n'est mort qu'en 1702.

La seconde note dont j'ai à parler, regarde l'Évangile de St. Marc, qu'on garde précieusement dans le Trésor de l'Église de même nom, qui est la Métropole de Venise, & qu'on assure être écrit de la main de cet Évangéliste. La critique ne roule pas sur la comparaison de l'écriture de St. Marc: les Maîtres Écrivains d'Italie & d'ailleurs seront embarrassés, si les Juges les nommoient experts, afin de décider si véritablement St. Marc a fait ce manuscrit; mais la difficulté roule de sçavoir qui des trois fameux Voyageurs a accusé juste, dans les Relations qu'ils nous ont donné au sujet de cette relique ou antiquité. Notre Carme rapporte les trois sentimens différens de ces trois Voyageurs.

*Sentimens  
 opposez sur  
 le manuscrit  
 de l'Évangi-  
 le de S. Marc  
 qu'on garde  
 à Venise.*

„ Le Père Mabillon dit, qu'il a vû ce Tré-  
 „ sor, que le Livre de l'Évangile de Saint  
 „ Marc est fermé avec des sceaux, & qu'on  
 „ ne l'ouvre pour qui que ce soit. Le Père  
 „ de Monfaucon dit, qu'il a vû ce Livre, qui  
 „ est écrit sur du papier d'Égypte & non point  
 „ sur des membranes; que les caractères sont  
 „ Latins. Maximilien Misson dans la seizième  
 „ Lettre de son voyage, assure avoir vû &  
 „ bien considéré cet ancien manuscrit, ayant  
 „ été introduit dans le Trésor de St. Marc  
 „ par l'Abbé Lith, qui en étoit Bibliothécaire;  
 „ mais il assure qu'il est écrit en Grec.

Voilà des sentimens bien différens; qui croi-  
 ze de ces trois Voyageurs? quelle incertitude!  
 c'est ainsi que la plupart grossissent leurs Li-  
 vres de ce qu'ils ont oui dire, ou lû ailleurs,

*des Princes &c.* Octobre 1713. 291  
& non pas de ce qu'ils ont vû.

IV. Voici encore une Lettre du R. P. Romuald le Muet, qui acheve de développer & mettre dans un plus grand jour, ce qu'il a avancé dans les précédentes, au sujet de la Quadrature du Cercle. Cette Lettre est datée de Metz du 2. Septembre 1713.

M O N S I E U R ,

Pour achever l'abregé que je me suis proposé de donner au Public, de l'idée que j'ai conçu des premiers principes de la nouvelle Géometrie; j'ai l'honneur de vous dire que depuis longtems, je suis persuadé, que les nouveaux Géometres n'ont pas assez remarqué la distinction qu'on doit mettre entre ligne courbe parfaite & ligne courbe imparfaite. Inadvertance qui a été cause qu'ils n'ont pû jusqu'à présent découvrir quels sont les premiers principes de leur science, ni par conséquent quelle étoit la raison de l'heureuse réussite de leurs suppositions. C'est pourquoi je propose d'autant plus volontiers, ce qui me semble juste sur ce sujet, que j'ai moins lieu de craindre qu'ils prennent en mauvaise part l'effort que je fais de me tirer moi-même de peine par le secours de leurs lumieres. Et je dis qu'étant incontestable que le Cercle est l'unique courbe parfaite, il s'en ensuit que toutes les autres, soit géométriques, soit mécaniques, sont des courbes imparfaites, qui dégènerent plus ou moins de la perfection du Cercle; en participant plus ou moins à la ligne droite; & qu'en cette idée bien conçûe l'on trouve la vraie cause qui peut mettre les nouveaux Géometres en pouvoir de prendre ces courbes imparfaites

*Nouvelle  
Lettre du P.  
Romuald  
touchant la  
Quadrature  
du Cercle.*

*Découverte  
des premiers  
principes de  
la nouvelle  
Géometrie.*

tes pour des Polygones d'un nombre indéfini de côtes. On éprouve interieurement que la raison saisit avec joye cette verité, tandis qu'on sent qu'elle se revolte contre la Polygonie du Cercle, s'il m'est permis d'user de ce terme, & que l'imagination même ne la peut admettre.

Certainement le Cercle n'est point un Polygone, puis qu'aucun point de sa courbe n'est plus éloigné qu'un autre de son centre, ce que néanmoins tout Polygone exige; le Cercle est donc la courbe parfaite, dont toutes les parties sont disposées en maniere courbe & aucune en droite ni angulaire; le Cercle & la ligne droite étans entierement opposez, le Cercle n'ayant pas plus de disposition à la ligne droite, que la ligne droite en a au Cercle. Mais il faut necessairement reconnoître, comme je l'ai observé ci-dessus, qu'il n'en est pas de même des autres courbes, & qu'elles ne sont point en cela comparables au Cercle. D'où j'ai droit d'inferer que la propriété qu'a le Cercle de plus grande capacité en même circuit, que toute autre figure reguliere, lui vient précisément de ce qu'il est parfaitement courbe. Donc on ne peut soumettre le Cercle à la regle des Polygones qu'imparfaitement. Donc la demi-circonférence du Cercle étant rectifiée ne suffit pas pour donner entr'e le & son rayon, une ligne droite moyenne, qui soit la racine ou le côté d'un carré égal à sa surface. Donc il faut une ligne droite plus grande que la demi-circonférence du Cercle, pour avoir entr'elle & son rayon, sette racine ou ce côté. Donc il est bien démontré en mes deux Lettres des Journaux Historiques de Mars & d'Août

d'Août de cette année, que quoi que la circonférence du Cercle ne soit pas à son Diamètre comme 22. à 7. néanmoins la perfection de sa courbe lui donne cet avantage de renfermer dans son circuit, un espace superficiel proportionné à ce rapport, comme si effectivement elle avoit ce rapport à son Diamètre. Donc il faut une ligne droite qui soit au rayon du Cercle comme 22. à 7. pour avoir entr'elle & ce rayon une ligne droite moyenne qui soit la racine, ou le côté d'un carré égal à la surface du Cercle. Donc cette surface du Cercle est au carré de son Diamètre comme 11. à 14. Donc la Quadrature du Cercle est bien démontrée.

Mais indépendamment de ces veritez, je prie ceux qui voudront examiner la figure & l'explication que j'en donne dans le Journal Historique de Septembre, pour une deuxième démonstration de la Quadrature du Cercle, d'observer que toutes les fois que j'y entends parler d'arc ou de portion d'arc, je n'en obmet jamais le mot; mais quand j'y entends parler d'espace superficiel, j'en obmets souvent le mot, parce qu'il m'a semblé que la moindre attention y peut suppléer. Et s'ils m'objectent que mes raisonnemens n'y sont pas asservis à l'ordre géométrique, qui est d'aller d'une conclusion à une autre, par des propositions démontrées dans les Géometries publiques. Je réponds que je satisfais suffisamment à cette méthode, puisque je prouve tout ce que j'avance par la 31. 6. Euc. ou par les conséquences qu'on en peut tirer, & qu'aucunes de ces Géometries ne démontrent rien de plus sur ce sujet. C'est Mr. tout ce que j'ai à dire aujourd'hui.

d'hui. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect &c. *Signé*, F. ROMUALD LE MUET, Religieux de la Charité.

*Eloge du  
Roi Louis le  
Grand.*

V. Le jour de la St. Louïs on fit à Lion le Panegerique du Saint, dans lequel l'Orateur fit entrer l'éloge du Roi Louïs le Grand: voici ce qu'il dit au sujet de ce que les ennemis de la Monarchie Françoisse avoient affecté d'imputer au Roi le dessein de parvenir à la Monarchie universelle.

„ Leurs défiances, quoi que vaines, se-  
ront une des plus solides loüanges de ce  
Heros: car se seroient-ils avisez de lui pré-  
ter ces vastes projets, s'ils n'eussent été con-  
vaincus qu'il étoit en état de les exécuter?  
plus ils ont supposé qu'il vouloit gouver-  
ner l'Univers & s'en rendre Maître, plus ils  
l'en reconnoissoient digne: ajoutons qu'il  
auroit dû aussi leur en paroître d'autant  
plus digne, qu'il le désiroit moins; mais  
l'idée d'une si grande moderation ne tom-  
be pas dans des ames ordinaires &c.

## ARTICLE X.

*Qui contient la naissance & la mort de quelques  
personnes distinguées.*

*Naissance.* I. **M** Adame la Marquise de Roffrano, née Comtesse de Kollonitz, Maison Illustre d'Allemagne, acoucha d'un fils au mois d'Août dans son Château de Modern, à trois lieuës de Presbourg en Hongrie.

*Morts.*

II. Les maladies contagieuses qui depuis quelques mois font de grands ravages en Alle-

*des Princes &c.* Octobre 1713. 295

Allemagne, de même que dans les Etats situés au Midi & au Nord de l'Empire, y ont enlevé un très grand nombre de personnes : mais comme ce ne sont pour la plupart que des gens de la moyenne & basse classe, nous n'en grossirons pas ce Catalogue.

Le 31. du mois de Juillet le Duc de Mecklembourg Swerin, revenant des bains de Slagembach, mourut à Mayence : comme il n'a pas laissé d'enfans, le Duc Charles son frere prit possession de ce Duché le septième Août, & se fit prêter serment de fidélité par les Etats du País.

*Celle du  
Duc de  
Mecklem-  
bourg.*

Le Signor Pietro Businelli Grand Chancelier de la Republique de Venise, mourut dans la Ville de ce nom le six Août : comme il possédoit une des premières Charges de l'Etat, on lui fit des funérailles presque semblables à celles qu'on pratique à la sepulture des Doges de Venise.

L'impitoyable mort prononçoit son Arrêt à la vieillesse en ces termes.

*La mort  
parlant à la  
vieillesse.*

*Il faut sans differer me suivre,  
Tu dois être prêt à partir ;  
Dieu ne t'a fait si longtems vivre,  
Que pour t'apprendre à bien mourir.*

En effet, quoi que le principal de nos soins soit de prolonger nos jours en ce monde, lors que le terme que nous nommons fatal, est arrivé, il faut partir.

Mr. le Marquis de la Garde qui se nommoit Antoine Escalin d'Adheimar, partit pour cet éternel voyage le 8. Août âgé de quatre-vingts-dix ans : il avoit été Gouverneur de la Ville & Châtellenie de Furnes.

*Celle du  
Marquis de  
la Garde.*

**Mada-**

*Celle de  
Mad. la Du-  
chesse d'An-  
goulesme.*

Madame la Duchesse d'Angoulesme mourut le 10. Août au Château de Montmort en Champagne âgée de 92. ans: le 25. Fevrier 1644. elle avoit épousé Charles de Valois Duc d'Angoulesme, Comte d'Auvergne & de Ponthieu, fils naturel du Roi Charles IX. En 1661. elle fut choisie pour accompagner Madame la Grande Duchesse à Florence. Madame d'Angoulesme s'apelloit Françoisse de Nargonne: elle étoit fille de Messire Charles de Nargonne, Baron de Marcüil, & de Dame Eleonor de la Riviere.

A propos de cette illustre mort: ceux qui ont lû les Lettres agréables & divertissantes du célèbre & burlesque Bourfault, y ont vû celle que cet Ecrivain adressa à Madame la Duchesse d'Angoulesme, où d'un sti' egouenard, il lui faisoit le recit d'un voyage en Brie, & parlant de la voiture dont il fut obligé de se servir une partie du chemin, il marquoit à cette Dame.

*Faute d'une pauvre Bourrique,  
Je puis dire que s'cus l'affront,  
Depuis Monterau jusqu'à Pont,  
De monter un Cheval étique.  
Il étoit hydeux, décharné,  
Mais au reste Cheval bien né;  
Car pour mieux donner connoissance,  
De l'humilité qu'il avoit,  
Il faisoit une reverence,  
A tous les passans qu'il trouvoit.*

Mais à quoi bon, (diront quelques Lecteurs farouches) faire ce mélange d'enjouement dans une matiere qui d'elle même



*des Princes &c.* Octobre 1713. 29  
me ne doit inspirer que des reflexions tristes & serieuses! je conviens que je pouvois m'en dispenser; reparons la faute en ramenant nos idées à la mort; heureux seront ceux qui en feront un salutaire usage.

Le six Septembre la mort enleva un sçavant & illustre Membre de l'Accademie Françoisse: c'est Mr. François-Seraphin Regnier des Maretz, qui en étoit Secrétaire perpétuel: cette mort a fait vaquer l'Abbaye de St. Laon de Thouar: cet Abbé s'est rendu célèbre dans la République des Lettres par quantité de beaux Ouvrages, sur tout dans les Poësies qu'il a composées, tant en François, Latin, Italien qu'Espagnol. Il a terminé sa carrière à l'âge de quatre-vingts-un an. Voici un Sonnet qu'il fit étant déjà parvenu dans un âge fort avancé.

*Le miroir qui parle à mes yeux,  
Me tiens tous les jours ce langage:  
Vous voyez que vous êtes vieux,  
Ne vous flatez pas davantage.*

*La nature est prudente & sage,  
Obéissez-lui, c'est le mieux:  
Tout homme en tout tems, en tous lieux,  
Doit se conformer à son âge.*

*Il me parle ainsi tous les jours;  
Moi vers la mort à ce discours,  
Je tourne aussi-tôt mes pensées?*

*Et j'envisage tout d'un tems,  
Sans regret les choses passées,  
Sans chagrin le terme où je tends.*



## A D D I T I O N.

**C**omme la Peste qui s'étoit fait ressentir dans le Nord, s'est répandue dans les Etats hereditaires de la Maison d'Autriche, & en plusieurs autres Provinces & Lieux d'Allemagne: le Roi rendit à Marly le 28. Aoust 1713. une Ordonnance pour prévenir qu'un mal si dangereux se communique dans son Royaume.

1. **S**A Majesté défend à toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient, venans par terre d'Allemagne, ou des Païs qui ont une libre communication avec l'Allemagne, d'entrer dans son Royaume, Païs, Terres & Seigneuries de son obéissance, ni d'y introduire aucune sorte de Danrées, Marchandises, Bestiaux, & autres Animaux venans desdits Païs, sous peine de la vie pour les personnes qui contreviendront aux défenses, & contre celles qui auront favorisé leur entrée: que les Danrées & Marchandises seront brûlées sans être débâlées, les Animaux tuez & brûlez aussi sur le champ.

2. Défend à toutes personnes, Marchands, Négocians & autres, tant Sujets de Sa Majesté qu'étrangers, Habitans dans son Royaume, d'avoir ou entretenir aucune communication avec lesdits Païs.

3. Que les Gouverneurs, Commandans, Intendans & Commissaires départis dans les Provinces de son Royaume, frontieres d'Allemagne, feront incessamment planter des Barrières

*des Princes &c.* Octobre 1713. 29

rières & établir des Corps de-Garde avec des Officiers pour y commander, sur les principales routes, chemins & passages par lesquels on peut entrer dans le Royaume, en venant des Pais ci-dessus désignez.

4. Les portes des Villes, Bourgs & Lieux fermez de la frontiere seront exactement gardées, & aucune personne venant desdits Pais, ne pourra y être reçûë.

5. Et quant à ceux qui viendront de tout autre Pais, même des Villes & Provinces de son Royaume, ils ne pourront être reçûs dans lesdites Villes frontieres, sans être munis de Certificats des Magistrats des Lieux d'où ils sont partis, visez & dattez par les Officiers des Lieux où ils auront passé.

6. Il est défendu aux Commis établis dans les Bureaux des Fermes des frontieres d'Allemagne, des Pais & Etats qui ont une libre communication avec l'Allemagne, de laisser passer aucune Dannée, Marchandise, Bestiaux & Animaux venans desdits Pais, à peine de la vie.

7. Pourront les Officiers Commandans auidites Barrieres, & aux portes des Villes frontieres, faire tster sur ceux, qui au préjudice des défenses ci-dessus, entreprendront de passer par lesdites Barrieres & portes desdites Villes, Bourgs & Lieux fermez.

8. Et afin que personne ne puisse en prendre cause d'ignorance, il sera planté à toutes les entrées & chemins où il n'y aura point de Barriere, des poteaux avec des inscriptions qui contiendront les défenses ci-dessus.

9. Les Couriers qui porteront les Lettres des Pais ci-dessus désignez, ne pourront prendre d'autres routes, que celles où il y aura  
des

des Barrières, ni passer lefdites Barrières pour entrer dans le Royaume, à peine de mort.

10. Seront tenus lefdits Couriers, de jeter leurs paquets à trente pas de distance des Barrières, ou l'Officier qui commandera, les fera prendre avec des pincettes, tremper dans le vinaigre, & parfumer ensuite chaque Lettre en la maniere accoutumée en pareil cas, pour après les avoir fait sécher, & avoir donné au Courier la décharge de son paquet, les envoyer au plus prochain Bureau de la Poste, où il en sera donné décharge: & à l'égard des Lettres qui seront écrites du Royaume pour le Pais étranger, l'Officier Commandant aux Barrières les fera jeter pareillement à trente pas de distance audelà des Barrières, où elles seront reprises par le Courier; en sorte que l'Officier ni les gens du Corps de Garde ne puissent avoir aucune autre communication avec ledit Courier. Et quant à la forme des envoys, remises & décharges desdits paquets & Lettres, il y sera pourvû par lefdits Srs. Intendants & Commissaires départis, ainsi qu'au paiement des frais de l'établissement & entretien des Barrières & Corps-de Garde, & autres dépenses nécessaires pour l'exécution de la présente Ordonnance.

II. Veut & entend Sa M. que si aucuns de ses Sujets, Marchands ou autres, avoient avis de Marchandises en route, qui leur fussent envoyées des Pais mentionnez au premier Article de la présente Ordonnance, ils soient tenus de les contremander.

12. Enjoint Sa Majesté à tous Gouverneurs ou Commandans, Intendants & Commissaires départis dans les Provinces frontieres desdits Pais, de tenir la main à l'exécution de la présente

presente

*des Princes &c.* Octobre 1713. 301  
sente Ordonnance, & de la faire lire, publier  
& afficher par tout où besoin sera. Fait à  
Marly le 28. Août 1713. Signé, LOUIS. Et  
plus bas, PHELIPPEAUX.

Mr. de Barberie Seigneur de St. Contest,  
Intendant de la Généralité de Metz, ayant  
mis son *Visa* au bas de cette Ordonnance le  
7. Septembre 1713. elle a été publiée & affi-  
chée dans l'étendue de son Département :  
on a fait de pareilles publications & affiches  
dans les Départemens d'Alsace, Franche-  
Comté & Champagne.

Le 12. Septembre l'Armée de Mr. le  
Maréchal de Bezons ayant décampé des en-  
virons de Landau, après que la Place est  
été pourvue de ce qui est nécessaire à sa sû-  
reté, alla se poster aux Lignes de Lauter-  
bourg, en attendant de nouveaux ordres :  
Mr. le Maréchal de Villars se mit en mê-  
metems en mouvement avec la grande Ar-  
mée, pour passer le Rhin, afin de la faire  
subsister aux dépens des Allemands le reste  
de la Campagne, & pour se saisir des postes  
convenables pour empêcher la communi-  
cation des Peuples de Briscau, avec les Pro-  
vinces infectées de contagion : nous verrons  
le mois prochain, si ces mouvemens ten-  
dent à quelque chose de plus.

La consternation en Saxe & en Pologne  
est fort augmentée, lors qu'on a appris que le  
Roi Stanislas & partie de l'Armée Ottomane  
s'étoit approchée de Kamnieck, & qu'un  
grand nombre de Noblesse Polonoise, pour  
se mettre à couvert des vexations Saxonne,  
avoit été joindre le Roi Stanislas.

Comme nous achevons l'impression de ce Journal, nous recevons dans le moment des Lettres du Camp sous Fribourg, datées du 21. Septembre dernier, qui portent en substance, que Mr. le Comte du Bourg, Lieutenant General, qui avoit avec lui Mrs. d'Asfeldt & d'Estrade aussi Lieutenans Généraux, & pour Maréchaux de Camp Mrs. de Silly, Le Guerchois, & Mortmart: surprit à l'entrée de la nuit du 19. les Lignes des Imperiaux à Roseaph. sur une montagne inaccessible, munies d'un double Retranchement: le mois prochain nous détaillerons cette nouvelle, & parlerons des suites qu'elle produira.

F I N.

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1713.

ARTICLE I. <i>Contenant l'Apologie du Comte de Sapieha Staroste de Bobruyski</i>	227
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal</i>	235
ARTICLE III. <i>France.</i>	243
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	247
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	256
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>	264
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	277
ARTICLE VIII. <i>Hollande &amp; Pais-Bas</i>	281
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	285
ARTICLE X. <i>Naissance &amp; Mort des Personnes Illustres.</i>	294

